

—
RAPPORT
DE
DÉVELOPPEMENT

Durable

2024

métropole
GrandNancy

SOMMAIRE

_P4

01 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVATION DE L'ATMOSPHÈRE

_P18

02 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

_P28

03 EMPLOI, COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

_P36

04 ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN DANS UN CADRE DE VIE SATISFAISANT

_P54

05 DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

_P62

06 INFORMER, ACCOMPAGNER, FACILITER LES DÉMARCHES

Ce rapport de développement durable 2024 a été élaboré avec l'aimable concours des services et partenaires.

Directeur de la publication : Mathieu Klein.

Conception : Mission Rayonnement - Pôle Créa Ressources

Conception graphique - Réalisation : Sylvie Maestri

Conception éditoriale et coordination : Élise Frisoni, Pauline Girard

Rédaction : Philippe Bohlinger, Alexandra Joutel, Cécile Mouton, Sabrina Tenace, Aurélie Vion

Crédits photographiques : Adobe Stock, Mathieu Cugnot, Vincent Damarin,

Nicolas Dhor, Elodie Dubois, Khalde Frikha, Benoît Gaillot, Bertrand Jamot,

Jean-François Livet, Fred Marvaux, Olivier Mathiotte, Anthony Picoré, Yves Roland,

Adeline Schumacker, Julien Soret, Filipe Veloso, Clotilde Verdenal/l'Œil Creatif

Impression : Métropole du Grand Nancy

ÉDITO



En octobre dernier, l'Europe a été profondément marquée par les images des inondations tragiques qui ont frappé la région de Valence en Espagne. Ce drame survenu à quelques centaines de kilomètres de notre territoire est la preuve, s'il en fallait encore une, que nous ne serons pas épargnés par les conséquences du dérèglement climatique et qu'il est urgent d'adapter nos villes, en désimperméabilisant les espaces publics pour permettre une infiltration des eaux pluviales et en végétalisant pour rendre nos rues vivables lors des pics de chaleurs toujours plus fréquents.

Devant l'attente forte de ses habitants de voir une place plus juste laissée à la Nature, la Métropole du Grand Nancy s'est saisie de cet enjeu. Ainsi, le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) arrêté en conseil métropolitain fin 2024 témoigne de cette nouvelle manière de penser et de construire la Ville, avec 543 hectares qui seront sanctuarisés pour la nature sur le territoire métropolitain, contre 190 précédemment. Concrètement, les changements sont déjà à l'œuvre,

**Tous les leviers sont
activés pour entraîner
l'ensemble du territoire
dans une dynamique de
transformation**

avec des plantations en pleine terre dès que cela est possible, dont 300 arbres le long de la ligne 1 de trolleybus 100% électrique. Ce sont également 480 hectares qui seront reclassés en zones agricoles, pour favoriser la relocalisation de notre alimentation.

L'atténuation du réchauffement climatique et l'adaptation à ses conséquences inévitables sont les deux piliers du Plan Climat Air Énergie Territorial du Grand Nancy, adopté définitivement en avril 2024. Les actions sont concrètes et en partie déjà

lancées : augmentation de l'offre de points de recharge de véhicules électriques, lancement d'un dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements, développement du réseau de chauffage urbain ou encore accompagnement des transporteurs privés à la décarbonation de leur flotte de véhicules.

Tous les leviers sont activés pour entraîner l'ensemble du territoire dans une dynamique de transformation et accompagner les bouleversements à venir, en particulier pour les plus fragiles de nos concitoyens. La transition écologique est certes une nécessité mais aussi une réelle opportunité pour l'innovation, la création d'emplois locaux et l'amélioration de la qualité de vie des habitants, qui reste la boussole de notre action.

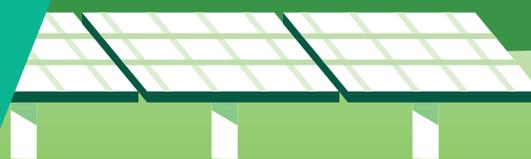
Mathieu Klein

Président de la Métropole
du Grand Nancy
Maire de Nancy

01

**LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

et préservation de l'atmosphère



En 2024, la Métropole a poursuivi son engagement concret pour la transition écologique, avec notamment la déclinaison de son Plan Climat Air et Énergie Territorial (PCAET), la mise en œuvre de son Plan d'amélioration énergétique du patrimoine (PAEP), l'extension de son réseau du chauffage urbain ou encore la poursuite de son plan d'action en faveur des mobilités douces.

AGIR ENSEMBLE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

LE PCAET ADOPTÉ

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été définitivement adopté le 18 avril 2024 par le Conseil Métropolitain à l'issue des consultations réglementaires obligatoires. Avec ce document élaboré par les partenaires et acteurs du territoire, la Métropole a pour ambition de devenir un territoire bas-carbone à l'horizon 2050.

Le PCAET est structuré en cinq axes : accompagner la transition du parc bâti du territoire, accélérer l'essor des mobilités durables et décarbonées, accompagner les transitions vers une économie bas-carbone, adapter les territoires aux effets du changement climatique et agir collectivement en faveur des transitions. Il est complété par un volet spécifique dédié à la reconquête de la qualité de l'air.

3^E ÉDITION DE LA COP TERRITORIALE

À l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial, les partenaires et acteurs du territoire ont été conviés à une troisième édition de la COP territoriale le 25 mai 2024 au GEC. Des représentants de Fives NORDON et Spie Batignolles, de l'Université de Lorraine ont partagé leur feuille de route transition écologique à l'occasion d'une table ronde animée par l'agence d'urbanisme SCALEN. Julien Dossier, expert en transition écologique, a partagé son expertise sur les meilleures pratiques pour accélérer notre transition vers un territoire bas-carbone.



3^e édition de la COP territoriale le 25 mai 2024



CONGRÈS DES MAIRES : LA MÉTROPOLÉ DÉCROCHE LA 4^E ÉTOILE DU LABEL TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Lors du Congrès des Maires qui s'est déroulé du 19 au 20 novembre 2024 à Paris, la Métropole du Grand Nancy s'est vu remettre la 4^e étoile du label Territoire Engagé pour la Transition Écologique de l'ADEME, saluant la qualité des politiques de transition engagées.

ENTRETIENS FRANCO-ALLEMANDS DE NANCY

La 6^e édition des Entretiens Franco-Allemands de Nancy (EFAN) s'est tenue le 9 février 2024. Placée sous la thématique « Biodiversité et numérique - enjeux et opportunités », elle a réuni près de 200 participants. Alors que le Pacte vert européen engage l'Union européenne sur la voie de la transition écologique, plusieurs rapports d'expertise présentent le secteur du numérique comme un important émetteur de gaz à effet de serre et un grand consommateur d'électricité. En 2018, les technologies digitales captaient près de 10% de l'électricité produite dans le monde et représentaient 4% des émissions globales de CO₂. Or les estimations penchent pour un doublement de ces chiffres dès 2025.

La préservation de la biodiversité constitue la clé de la lutte contre le dérèglement climatique. Malheureusement la transition énergétique fondée en grande partie sur l'électricité menace les écosystèmes vivants par l'extraction de ressources nécessaires à l'industrie. Ces constats questionnent le lien d'interdépendance entre numérique et biodiversité. Cinq ans après la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle, ils invitent les partenaires français et allemands à se saisir de ces enjeux et à explorer ensemble les effets négatifs de l'économie numérique sur le vivant, tout comme les contributions que peuvent apporter les outils digitaux à sa préservation. Dans le contexte des élections européennes et de montée des discours de replis et d'exclusion, Mathieu Klein, Président de la Métropole du Grand Nancy et Maire de Nancy et Brigitte Torloting, vice-présidente de la Région Grand Est ont rappelé les origines de la construction européenne et son identité même : garantir un espace de paix, de démocratie et de coopération. Ils ont insisté sur le rôle de la relation franco-allemande comme moteur de la construction européenne face aux enjeux transnationaux. Les Entretiens Franco-Allemands de Nancy, dont le but est de sensibiliser et former sur des thématiques complexes, tout en favorisant le dialogue, s'ancrent dans cette volonté.

En introduction à la journée, une brève vidéo a présenté l'apprentissage ludique de l'allemand dans des classes de maternelles à Nancy et le soutien au développement du dialogue franco-allemand dès le plus jeune âge.





FAVORISER LES NOUVELLES MOBILITÉS

LE DÉPÔT DE BUS FAIT PEAU NEUVE

D'importants investissements ont été effectués en 2024 sur le dépôt de bus Marcel Brot du Grand Nancy en vue d'accueillir les 25 trolleybus Hess. Ces aménagements ont été réalisés dans le respect des normes en vigueur en matière d'environnement, puisque les deux bâtiments neufs (locaux sociaux et bâtiment administratif) respectent la norme RE2020. Ils remplacent des bâtiments algécos délabrés et insuffisamment isolés.

Le projet représente une économie de consommation en énergie primaire de 35%. Les éclairages extérieurs installés sur des pylônes et sur les bâtiments afin d'éclairer les voies de circulation et les zones de stationnement, ont été remplacés par des projecteurs et luminaires LED. Le retour sur investissement devrait intervenir dès la troisième année de fonctionnement. Selon le type de luminaire choisi, les gains énergétiques estimés sont de 64 à 83% et les économies financières de 59 à 78%.



RÉEMPLOI DE 500 ABRIS VOYAGEURS

La direction des transports a relancé en 2024 la procédure pour le renouvellement du contrat de fourniture et entretien du mobilier urbain. Ce contrat est particulièrement ambitieux en terme de développement durable et de préservation des ressources. Il prévoit notamment le réemploi des près de 500 abris voyageurs déjà en place sur le Grand Nancy. Ces abris seront tous entièrement rénovés, avec une remise en peinture, mais aussi le retrofit complet des systèmes électriques et notamment le passage de l'ensemble des tubes fluo en nouveaux équipements LED. Ces abris disposeront tous d'éclairage d'une température de couleur entre 2700°K et 3100°K contribuant au respect de la biodiversité.

Ils seront également équipés de détecteurs de présence, permettant de moduler l'éclairage en fonction des besoins et de système de programmation pilotant leur extinction aux horaires définis.

Enfin, les toitures actuelles en verre seront opacifiées par un film spécifique disposant d'un fort coefficient albedo, ce qui limitera le phénomène d'îlot de chaleur. Les abris présents sur la future ligne 1 du trolleybus 100% électrique seront eux aussi pourvus de ces technologies, tout comme les mobiliers publicitaires reliés à ce contrat. Au global, la direction des transports vise une diminution de 78% de la consommation électrique sur ces mobiliers. Le réemploi des abris voyageurs permet quant à elle une économie substantielle de matériaux : acier, verre et béton pour les scellements.



DES TRAVAUX DE VOIRIE ÉCORESPONSABLES

Sur le périmètre de la Métropole du Grand Nancy, lors des travaux de réfection des couches de roulement, les enrobés basse température sont systématiquement préconisés, dès lors que les conditions climatiques le permettent. Le fait de réduire la température de mise en œuvre des enrobés réduit significativement les niveaux d'émission de gaz à effet de serre et abaisse la consommation de gaz.

Des techniques d'entretien préventif ont également été mises en œuvre sur des chaussées fissurées, mais faiblement déformées. Il s'agit d'appliquer un revêtement très mince et froid redonnant de l'adhérence et imperméabilisant la chaussée. Ce procédé permet de décaler la date de réfection de la couche de roulement de plusieurs années, tout en réduisant la quantité de matériaux et d'énergie employée.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS SUR LA LIGNE 1 POUR L'ARRIVÉE DU TROLLEYBUS

Dans le cadre du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M), la Métropole du Grand Nancy s'est engagée dans de nombreux projets structurants visant à permettre une refonte globale des mobilités, avec la volonté d'accélérer la multimodalité et le développement du réseau de transport public, tout en répondant à l'urgence climatique.

Alors que le Transport sur voie réservée (TVR) s'est arrêté de circuler le 12 mars 2023, les travaux de la mise en œuvre pour le futur trolleybus sur la ligne 1 se sont poursuivis. L'intégration de ce nouveau matériel roulant 100% électrique permettant de transporter plus d'usagers nécessite différents aménagements. Ce chantier a été engagé par des

travaux préparatoires (réseaux, concessionnaires...) en mars 2023, afin d'accueillir le nouveau matériel roulant dans les meilleures conditions, tout en faisant plus de place à la nature en ville et en organisant la sécurité et le confort de tous les usagers, et avec la mise en accessibilité PMR de toutes les stations. La plateforme du trolleybus favorisera également l'accès aux vélos sur l'ensemble du tracé en site propre.

Durant la phase de travaux, un réseau de bus de remplacement a été mis en place pour assurer le service de transport en commun avec la Ligne A du réseau Stan qui relie le CHU Brabois à Essey-Mouzimpré. Au fur et à mesure de la livraison des travaux de la plateforme, certains tronçons du site propre accueillent la ligne A pour optimiser les temps de parcours, comme sur l'avenue du Général Leclerc à Vandœuvre-lès-Nancy et Nancy depuis mai, ou l'avenue du XX^e corps et la rue Saint-Georges depuis fin août à Nancy.

Pose des lignes aériennes de contact



POURSUITE DES ÉTUDES BHNS

Dans la continuité de l'évolution du réseau de Transport en Commun adopté au P2M et complémentairement à la nouvelle ligne 1, la Métropole du Grand Nancy a recruté un maître d'œuvre en vue d'étudier et déployer le futur réseau de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) pour les lignes Tempo 2, 3 et 4 actuelles, et une nouvelle ligne 5 qui sera lancée l'an prochain en bénéficiant en partie du partage de la plateforme de la ligne 1, afin d'améliorer la desserte du territoire en transport en commun.

La maîtrise d'œuvre travaille notamment sur les futurs tracés, les implantations des stations, les propositions d'aménagement de l'espace public et des lignes. Il s'agit d'optimiser les performances du réseau mais également le partage de la voirie. Des réunions de concertation ont été organisées durant le premier semestre 2024, par secteur, sur l'ensemble du territoire métropolitain et se poursuivront l'année prochaine.

LA MAISON DU VÉLO

RENFORCE SON OFFRE



La Maison du Vélo du Grand Nancy propose à la location un panel de véhicules très varié aux habitants et visiteurs du territoire souhaitant se déplacer en mode doux, que ce soit pour des durées courtes ou longues, allant de la demi-journée à l'année.

En 2024, afin de répondre à la demande croissante, la flotte a de nouveau été étoffée par la mise en service de 150 vélos à assistance électrique (VAE) supplémentaires et par le renouvellement de 150 vélos de ville mécaniques. La flotte s'élevé désormais à plus de 650 VAE et plus de 650 autres types de véhicules : VTT, vélos pliants, tricycles, vélos de randonnée, tandems, remorques ou encore vélos fauteuils, ainsi que des porte-bébés.



DE NOUVELLES PISTES CYCLABLES

En 2024, la réalisation de nouvelles pistes cyclables s'est poursuivie dans toute la Métropole du Grand Nancy. Sur le secteur de Nancy, une voie cyclable bidirectionnelle transitoire a été créée sur le boulevard d'Austrasie. Une piste cyclable double-sens a par ailleurs été aménagée sur le boulevard d'Haussonville (entre la rue Sainte-Odile et la rue Fabert). Enfin, une piste cyclable double-sens a vu le jour sur la rue Henri Déglin.

À Vandœuvre-lès-Nancy/Jarville-la-Malgrange, les travaux d'aménagement ont démarré sur les rues Opalinska/Léon Songeur avec notamment la création d'une piste cyclable bidirectionnelle. À Vandœuvre-lès-Nancy, une piste cyclable bidirectionnelle transitoire a également été créée au niveau de la rue de Vaucouleurs pour assurer la continuité cyclable entre la rue Jeanne d'Arc, la place Gérard d'Alsace et le boulevard Barthou. Enfin, à Saulxures-lès-Nancy/ Art-sur-Meurthe, une voie verte permettant d'assurer une liaison cyclable entre les deux communes a été réalisée.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS - MOBILITÉS



L'année 2024 a vu se dérouler les dernières étapes de mise en place de la future Zone à Faibles Émissions mobilités (ZFE-m) du Grand Nancy, qui sera instaurée au 1^{er} janvier 2025 en réponse à l'obligation de la loi climat et Résilience pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants. Les modalités de mise en œuvre ont été définies : périmètre géographique, temporalité, catégories et classes de véhicules concernées, progressivité dans le temps.

La future ZFE-m sera ainsi appliquée sur tout le territoire de la Métropole (à l'exception de certains axes routiers et de voies d'accès à des parkings-relais), 7 jours sur 7 et 24h sur 24. L'interdiction concernera en 2025 les véhicules professionnels de catégorie Crit'air 5 et Non Classés, puis en 2028 les véhicules particuliers de ces mêmes catégories.

Un service gratuit de conseil en mobilités sera ouvert en janvier 2025 par l'ALEC. Un accompagnement financier au renouvellement de véhicule sera également mis en place pour les professionnels puis pour les particuliers.

FONDS AIR BOIS : ENCOURAGER LES BONNES PRATIQUES

Dans le Grand Nancy, les cheminées à foyer ouvert ainsi que les inserts, poêles et chaudières, mais également les mauvaises pratiques d'utilisation ainsi que le brûlage à l'air libre des déchets verts, sont à l'origine de fortes émissions de particules fines, néfastes pour la santé.

Pour inciter les propriétaires d'appareils de chauffage aux bois vieillissants à les remplacer par des appareils performants, et afin d'encourager les bonnes pratiques, la Métropole a mis en place un Fonds Air Bois au 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 3 ans. Ce dispositif, conçu en partenariat avec l'ADEME, comporte 3 volets :

- une Prime Air Bois, aide aux particuliers d'un montant de 1 500€ ou de 2 500 € selon les revenus,
- un programme d'animation (confié à l'ALEC) pour capter les potentiels bénéficiaires de la Prime et former aux bonnes pratiques,
- un plan de communication pour faire connaître la prime et sensibiliser les habitants.

En octobre 2024, 177 dossiers de demande de prime ont été validés en ligne avec l'objectif de 681 remplacements sur les 3 ans du dispositif.

DÉCARBONATION DU TRANSPORT LOURD - DÉVELOPPEMENT DES CARBURANTS ALTERNATIFS

Par délibération du 28 septembre 2023, la Métropole a répondu simultanément aux appels à projets de l'ADEME et de la Région Grand Est concernant la réalisation d'un schéma directeur pour les infrastructures de carburants alternatifs (hydrogène / électrique / gaz naturel pour véhicules / biocarburants) et du développement de flottes de véhicules professionnels moins polluantes.

Cette étude a pour objectifs, à l'horizon 2030 :

- de dessiner le maillage territorial des infrastructures de production et de distribution des carburants alternatifs.
- d'accompagner les professionnels du territoire dans leurs réflexions stratégiques de conversion de leurs flottes de véhicules.

- de favoriser la mise en place de synergies pour le développement de stations multi-énergies.

L'étude a pour vocation de positionner la Métropole du Grand Nancy comme cheffe d'orchestre de la planification des infrastructures de distribution de carburants alternatifs et comme fédératrice des gestionnaires de flottes publiques et privées, pour les accompagner à la transition de leurs flottes vers des solutions faiblement émissives. Les flottes de véhicules concernées sont les véhicules professionnels de transport de voyageurs et de marchandises (utilitaires, poids lourds, bus, autocars, bennes à ordures ménagères...) Le lancement de la présente étude en juillet 2024 ouvre droit aux aides financières régionales PMFE pour les entreprises de la Métropole.

PRODUIRE ET ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

UN TERRITOIRE 100% LED D'ICI LA FIN DU MANDAT

Les mesures adoptées dans le cadre du Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité continueront d'être déployées en 2025 à travers 3 axes :

Le déploiement des éclairages LEDs pour aller vers une Métropole 100 % LEDs d'ici la fin du mandat ;
Une amplification des abaissements déjà pratiqués avec la mise en œuvre d'un abaissement étudié au cas par cas, en concertation étroite avec chaque commune ;
L'extinction de l'éclairage nocturne sur les écrans publicitaires des abribus.

Ces mesures génèrent des baisses de consommations substantielles puisqu'elles devraient permettre en 2026 une économie de 4,5 GWh par an (par rapport à 2022), contribuant ainsi à répondre aux impératifs de sobriété énergétique, de mise en valeur du patrimoine, de préservation des écosystèmes sensibles à la pollution lumineuse, de sécurité et de qualité de vie nocturne des Grand Nancéiens.



MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE CHAUFFAGE URBAIN



La mise en œuvre de l'ambitieux projet de développement et d'augmentation de la performance environnementale des réseaux de chaleur métropolitains, issu du schéma directeur du

service public de chauffage urbain du Grand Nancy de mars 2022, s'est poursuivie tout au long de l'année 2024.

Pour rappel, ce projet prévoit l'interconnexion des principaux réseaux de chaleur de l'agglomération, notamment ceux de Vandœuvre-lès-Nancy et de Nancy-Centre. Il comprend également le développement d'un réseau de chauffage urbain sur le quartier Saurupt à Nancy et un déploiement de ce service public sur les communes de Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Tomblaine.

Tout en limitant les nouveaux moyens de production à une chaufferie de secours gaz et une chaufferie biomasse de puissance modeste, ce projet permet de sécuriser et d'augmenter la

quantité d'énergie renouvelable et de récupération distribuée, en accroissant considérablement la part d'énergie issue de la valorisation des déchets ménagers pour la porter d'environ 120GWh à 167GWh, tout en récupérant davantage d'énergie sur les chaufferies biomasse existantes.

Ainsi, environ 10Km de nouveaux réseaux ont été réalisés en 2024 en coordination avec les travaux du trolleybus. L'interconnexion des réseaux de Vandœuvre-Ville et de Vandœuvre-Brabois est opérationnelle et les constructions des deux nouvelles chaufferies, implantées au niveau du Parc des Expositions à Vandœuvre-lès-Nancy et de la Plaine Flageul à Tomblaine sont en cours et s'achèveront en 2025.

L'ensemble de ce projet sera mis en œuvre sur la période 2023-2028 et permettra d'accroître la production d'Énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) d'environ 100 GWh par an, en maintenant leur taux dans le mix énergétique à environ 69 % sur l'agglomération. Le coût total du projet s'élève à environ 52 millions d'euros HT, dont environ 20 millions d'euros HT d'aides financières de l'ADEME.

DE NOUVEAUX RACCORDEMENTS AU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

L'ensemble des réseaux de chaleur de l'agglomération est en évolution permanente et leur nombre d'abonnés croît régulièrement. L'objectif de la Métropole du Grand Nancy est de faire bénéficier le plus grand nombre d'une énergie compétitive et vertueuse, produite majoritairement à partir d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans des installations modernes, répondant à des normes environnementales ambitieuses. Ce développement est particulièrement pertinent dans le contexte actuel de transition énergétique.

En 2024, 35 nouveaux abonnés ont rejoint ou sont en passe de rejoindre le service public de chauffage urbain dont notamment l'immeuble FNAC-Printemps, la maison des femmes, les archives municipales, l'ancien Palais des Congrès, le CNFPT et l'INET, la gare SNCF, la nouvelle caserne des pompiers, un restaurant universitaire, l'INRS, le CNRS, l'ALAGH, des bâtiments de l'Université de Lorraine et de nombreuses résidences.



DÉMARRAGE DU PLAN D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

DU PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN (PAEP)

Dans le cadre de la mise en place du Plan Climat Air et Énergie Territorial (PCAET) l'axe stratégique numéro 1 consiste à massifier la rénovation énergétique performante des bâtiments, ce qui a donné lieu en 2023 à la mise en place d'un Plan d'amélioration énergétique du patrimoine (PAEP). La Métropole du Grand Nancy se veut en effet exemplaire et le service Patrimoine propose d'entamer la stratégie de rénovation énergétique de ses bâtiments sur une action pluriannuelle de 2023 à 2032.

Le bureau d'étude ALTEREA a été missionné pour réaliser un audit sur les 19 bâtiments métropolitains les plus énergivores dont la rénovation pourrait amener des gains financiers annuels conséquents grâce aux économies d'énergie générées.

Ces bâtiments devant à terme répondre aux objectifs du décret tertiaire, ils devront faire l'objet de travaux de rénovation énergétique avant 2030, avec une diminution de 40% d'énergie finale. D'ici 2040, l'objectif sera de diminuer de 50% l'énergie finale et 60% d'ici 2050. Afin de répondre à ces exigences, la Direction du Patrimoine a croisé les résultats de l'étude ALTEREA avec différents indicateurs et données patrimoniales afin de définir un plan d'action pluriannuel courant sur la période 2023-2032 pour l'ensemble des 19 bâtiments. Celui-ci sera réalisé en plusieurs phases. Par ailleurs, pour optimiser les travaux et être plus efficient, les scénarios globaux seront privilégiés aux « rénovations par étapes ».

Le plan pluriannuel a été présenté en comité technique en mars 2023, puis en comité de pilotage en avril 2023. Un ajustement a ensuite été réalisé et le PAEP propose à ce jour une rénovation énergétique de six bâtiments prioritaires dans l'ordre suivant : le Palais des sports de Gentilly, le siège de la Métropole viaduc Kennedy (uniquement le chauffage dans un premier temps), la piscine de Vandœuvre-lès-Nancy, la piscine du Lido à Tomblaine, la piscine de Laneuveville-devant-Nancy. Si la mise en œuvre du plan connaît un léger retard, la maîtrise d'œuvre pour les travaux sur le palais des sports de Gentilly est désormais en cours de consultation. Le plan piscine s'articulera autour du projet de rénovation de la piscine de Gentilly.

Les bâtiments sportifs étant les plus énergivores, ils ont été définis comme prioritaires, d'autant plus qu'un certain nombre de bâtiments culturels ont déjà bénéficié d'améliorations thermiques dans le cadre d'opérations de maintenance. Une partie des travaux pourra se réaliser en site occupé mais d'autres imposeront des fermetures ponctuelles. Les plannings seront réalisés en cohérence avec l'usage des sites concernés.

À noter que le PCAET met également l'accent sur le développement d'une ingénierie pour favoriser la rénovation du parc tertiaire. Pour y répondre, la direction du patrimoine s'est donc organisée avec les compétences internes afin de suivre ces opérations d'envergure.



CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE NANCY SUD LORRAINE ÉNERGIES

La Métropole s'est associée avec huit collectivités locales du Sud 54 (Communauté de communes du Bassin de Pompey, de Meurthe-Mortagne-Moselle, Moselle et Madon, Pays de Colombey et du Sud Toulinois, du Pays du Sânon, de Seille et Grand Couronné, du Territoire de Lunéville à Baccarat, de Vezouze en Piémont), le Conseil Départemental 54 et 4 acteurs privés (la Banque des Territoires, le Crédit Agricole de Lorraine, la SEM d'aménagement SOLOREM et l'association Lorraine Énergies Renouvelables) pour créer en juillet 2024 la Société d'Économie Mixte Nancy Sud Lorraine Énergies.

Elle a pour missions :

- de développer et co-investir dans les projets d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire : éolien, solaire, hydro-électricité, biomasse, géothermie et hydrogène pour réduire la dépendance aux énergies fossiles ;
- soutenir les initiatives locales par des conseils techniques, juridiques et financiers pour développer les projets EnR ;
- favoriser et mieux partager les retombées économiques des productions d'EnR grâce à des projets créateurs d'emplois et d'opportunités locales ;
- encourager l'innovation énergétique en investissant dans des technologies de pointe et des solutions durables.

La SEM Nancy Sud Lorraine Énergies, dotée d'un capital de 4 M€, a vocation à déployer son activité sur tout le Sud Meurthe-et-Moselle, avec des opérations en propres et des partenariats avec les acteurs spécialisés de la filière.



MISE À JOUR DU CADASTRE SOLAIRE

La Métropole a mis à jour le cadastre solaire dans 20 communes du territoire, consultable à cette adresse : <https://grand-nancy.cadastre-solaire.fr/>

Gratuite et accessible à tous, cette plateforme recense le niveau d'ensoleillement des toitures sur une année moyenne. Il est ainsi possible d'estimer la production d'un projet de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques et d'en évaluer sa rentabilité.

Le cadastre est basé sur des données topographiques et météorologiques de 2022 et intègre les nouveaux bâtiments, les ombres portées de la végétation, de l'environnement proche et des obstacles en toiture. Il est également possible d'évaluer les émissions de CO2 évitées par la réalisation du projet et de tester la facilité de raccordement électrique.



ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZA-EnR) constituent un dispositif de planification territoriale introduit par la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ».

Ces zones d'accélération doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Elles sont définies, pour chaque catégorie de filières et de types d'installation de production d'EnR&R (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie, méthanisation...), en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire et des puissances déjà installées. Elles témoignent auprès

des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale. Elles doivent aussi contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements, tout en prévenant les éventuels dangers ou inconvénients.

La Métropole a joué un rôle d'animation de la démarche et d'accompagnement technique auprès de ses communes pour les aider à définir leurs zones d'accélération en adéquation avec les approches du Plan Climat Air Énergie Territorial et du PLUi. Après consultation publique, les communes de la Métropole ont défini et arrêté leurs ZA-EnR par délibération de leur Conseil Municipal. Après avis techniques (Enedis, Direction Départementale des Territoires...), si les zones identifiées sont suffisantes au niveau régional, le Comité Régional de l'Énergie (composé de membres représentants de l'État, de la Région, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et des associations et personnalités qualifiées) valide la cartographie.



Borne de recharge à Nancy

TOUJOURS PLUS DE RECHARGES POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La Métropole a augmenté son offre de recharge de véhicules électriques de 46 à 70 points de charge notamment en modernisant les bornes présentes dans les parkings couverts du centre-ville de Nancy. Sur l'ensemble de son territoire, la Métropole propose 70 points de charge d'une puissance maximale de 22kW.

700 sessions de charge sont réalisées chaque mois sur les installations pour une quantité d'énergie moyenne de 21 kWh par charge.

SOUTIEN DE LA SAS CLAIRVOLT POUR L'ACQUISITION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La Métropole soutient la SAS Clairvolt, créée en 2022 à l'initiative de la SCIC villaroise Clairlieu Éco Rénovation Solidaire. Le principe est l'acquisition de panneaux photovoltaïques par la SAS qui les loue aux habitants bénéficiaires dans la perspective d'un rachat à terme.

La première tranche a profité à 25 bénéficiaires pour des puissances installées de 3 à 6 kWc chacun. Au total, ce sont 136 kWc qui ont été installés pour de l'autoconsommation.

En 2024, le concours de la Métropole a permis la montée en puissance de Clairvolt pour lancer la 2^{de} tranche de travaux qui ouvrira à 100 nouveaux bénéficiaires la possibilité d'installer jusqu'à 600 kWc de panneaux photovoltaïques, avec un même principe :

- acquisition des installations photovoltaïques par la SAS ;
- montage des installations dans un environnement coopératif ;
- emprunt finançant la totalité des installations et la mise en location.

Compte tenu de l'envergure du projet, ce soutien permet également de créer un emploi au sein de Clairvolt afin de coordonner les travaux, mettre en place les contrats avec les bénéficiaires et les opérateurs de rachat d'électricité, et assurer une partie de la maintenance.



02

—
**PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ**

des milieux et des ressources



La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des ressources est l'une des préoccupations majeures de la Métropole. En 2024, plusieurs actions ont été menées, notamment en faveur de la végétalisation de l'espace public et une meilleure gestion des eaux de pluie. Le plan d'actions est concerté avec les partenaires institutionnels, associatifs et les communes avant sa validation fin 2024.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

VERS UN NOUVEAU PLAN D' ACTIONS « BIODIVERSITÉ »

Une nouvelle proposition de plan d'actions « Biodiversité » 2024-2030 a été élaborée par les experts scientifiques et les services métropolitains, en parallèle de la finalisation de l'Atlas de la biodiversité métropolitaine (ABM) au premier semestre 2024. Articulé en neuf objectifs, ce plan d'actions vise à préserver des espèces et des espaces remarquables du Grand Nancy, à valoriser la biodiversité, ou encore à élaborer une série de fiches-mesures afin de garantir la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques de la Métropole.



Place Simone Veil à Nancy

VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS

Pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la désartificialisation des sols, la Métropole du Grand Nancy a procédé, sur la période hivernale 2023-2024, à la plantation de 325 arbres, 957 plants forestiers, 1 735 arbustes, 27 plantes grimpantes et 32 229 vivaces.



D-1-2

CONTRIBUER À LA CONNAISSANCE ET À LA PRÉSERVATION DES ESPÈCES « MAL-AIMÉES »

CONSTAT ET CONTEXTE

De nombreuses espèces floristiques et faunistiques jouissent d'une réputation fautive voire négative. Qu'il s'agisse de « mauvaises » herbes, du lierre, mais également de certains auxiliaires au jardin, voire d'animaux considérés comme nuisibles (les serpents, sangliers, renards, félins ...) ces espèces fortement adaptables participent pourtant au bon fonctionnement des écosystèmes urbains et péri-urbains. Des opérations de sensibilisation peuvent permettre de lutter contre les idées reçues, qui génèrent des destructions d'individus sans discernement ou réflexion préalable.

PRÉSENTATION DE L'ACTION

OBJECTIF LONG TERME	Améliorer la biodiversité non patrimoniale
Objectif Opérationnel	Agir en faveur des espèces non patrimoniales ou "mal aimées"
Communes concernées	Toute la Métropole
Présentation de l'espèce cible ou du milieu cible	Araignées, guêpes, orties, serpents, chauves-souris... La liste des espèces mal-aimées est longue. Elles sont source de peur, de dégoût, et tirent parfois leur mauvaise réputation d'anciennes croyances populaires. Pourtant, ces espèces végétales et animales jouent un rôle primordial dans la biodiversité et son équilibre. Le lierre (<i>Hedera helix</i>), par exemple, n'est pas le parasite et l'envahisseur que l'on croit, même s'il convient dans certains cas de limiter sa progression lorsqu'elle porte atteinte aux menuiseries et toitures, par exemple. Il joue un rôle essentiel pour la biodiversité et c'est notamment grâce à sa floraison tardive que les pollinisateurs peuvent faire des réserves de nourriture. Malgré cela, des coupes "sauvages" de vieux lierres sont régulièrement constatées.
Sous-action 1	Analyse des retours d'expérience et préparation de supports pédagogiques sur le rôle écosystémique joué par les espèces dites « mal-aimées »
Sous-action 2	Campagne de communication à destination des gestionnaires de milieux urbains, semi naturels ou naturels, des collectivités aux particuliers (propriétaires forestiers, jardiniers amateurs) et mise en place de programmes d'animation coordonnés



Le Renard roux (à gauche) et la Fouine (à droite) @ J.Sorot

Plan d'Action Biodiversité -Atlas de la Biodiversité Métropolitaine
Métropole du Grand Nancy - 2024



Vol d'Étourneaux sansonnets (à gauche) et Corbeau Freux (à droite) @ J.Sorot



PRÉSENTATION DE LA SOUS-ACTION 1

Objectif détaillé	Analyse des retours d'expérience et préparation de supports pédagogiques sur le rôle écosystémique joué par les espèces dites « mal-aimées », via : <ul style="list-style-type: none"> des préconisations de gestion (pour l'exemple du lierre : éviter les coupes systématiques en ville sauf préservation du bâti comme en forêt) ; un argumentaire pour une bonne gestion, qui s'appuiera sur les ressources existantes comme par exemple les campagnes de la Hulotte
Estimation coût	Entre 1500 et 3000 €
Calendrier opérationnel	Mise en œuvre à programmer à moyen terme
Possibilité d'action en régie	Cette action pourrait faire l'objet d'un stage au sein du service
Indicateurs de suivi de l'action	Nombre de supports

PRÉSENTATION DE LA SOUS-ACTION 2

Objectif détaillé	Campagne de communication à destination des gestionnaires de milieux naturels, collectivités et particuliers (propriétaires forestiers, jardiniers amateurs) leur fournissant : <ul style="list-style-type: none"> Des articles pour communiquer avec les collectivités, jardiniers amateurs, propriétaires forestiers ; Des animations pédagogiques en forêt ou dans les parcs/jardins. Cette action doit permettre, entre autres, la réhabilitation du lierre auprès des citoyens et favoriser sa protection. Seront également abordées les autres espèces végétales et animales mal aimées.
Estimation coût	Entre 4 000 € et 8 000 €
Calendrier opérationnel	Mise en œuvre à programmer à moyen terme
Possibilité d'action en régie	Oui en partie (stage ?)

Plan d'Action Biodiversité -Atlas de la Biodiversité Métropolitaine
Métropole du Grand Nancy - 2024

PLANTATIONS PARTICIPATIVES À NANCY

Fin 2023, plusieurs classes et des habitants ont participé aux plantations dans le cadre des nouveaux aménagements sur le secteur piétonnier et avenue de la Libération à Nancy, aux côtés d'agents du service Espace vert de la Métropole et de la Direction Écologie et nature de la Ville de Nancy. Cette démarche a permis de présenter les choix d'aménagements et de sensibiliser le public au respect de l'environnement et des plantations. Les actions se sont poursuivies en 2024 avec les plantations devant le Conseil départemental, au square Camille Cavalier et des nouveaux bacs rue Saint-Jean.



Square Camille Cavalier à Nancy



IMPLANTATION DE MINI-FORÊTS

Dans le cadre d'un projet éco-citoyen participatif initié en 2020 par la ville de Tomblaine, « À Tomblaine, on plante tous pour la planète », la municipalité a planté 2 500 m² de micro-forêt selon la méthode MIYAWAKI entre la Meurthe et le stade Marcel Picot. Des plantations forestières ont également été réalisées sur le territoire de Malzéville, Saulxures-lès-Nancy et Fléville-devant-Nancy. Il s'agit non seulement d'arborer des espaces sur lesquels les plantations classiques ne sont pas envisageables, mais aussi d'évaluer la meilleure méthodologie (mélanges d'essences spécifiques, résistance aux conditions météo...) à adopter. Les premiers résultats sont très positifs.

VERS UNE MEILLEURE GESTION DES BORDS DE ROUTE

Le Grand Nancy participe à des expérimentations de nouvelles techniques de fauchage dans le cadre du projet « Soutien aux métiers d'Accoroutiste à travers une Gestion Intégrale et Durable des dépendances vertes » (chaire SAGID). Le but est de développer des outils et méthodes capables d'évaluer la durabilité des pratiques de gestion des bords de route et d'intégrer ces métiers dans la bioéconomie. L'expérimentation a concerné la commune de Ludres où un fauchage alterné a été testé pour préserver la biodiversité. D'autres sites seront concernés en 2025.

GESTION ET VALORISATION DE LA RENOUÉE DU JAPON

La Métropole soutient l'association Envahissens dans la lutte et la valorisation des espèces exotiques envahissantes végétales (EEEs) en Meurthe-et-Moselle. Cette association, créée en 2024, se concentre sur la renouée du Japon, une espèce qui se propage via ses rhizomes, inhibe la croissance des autres plantes et favorise l'érosion des sols. L'approche d'Envahissens allie écologie, économie sociale et solidaire et bioéconomie, avec trois axes de travail : l'épuisement des rhizomes par le fauchage répété et la réimplantation de biodiversité, la création d'emploi au sein de structures d'insertion et de réinsertion professionnelle, et la valorisation de la biomasse récoltée. La Métropole soutient la démarche, actuellement en phase de test, en fournissant des données et un accès aux renouées du Japon présentes sur son territoire.



LES JARDINS BOTANIQUES, ACTEURS INCONTOURNABLES, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine jouent un rôle majeur dans la connaissance et la conservation de la biodiversité végétale. En 2024, l'équipe « Connaissance de la flore » a poursuivi l'inventaire de la biodiversité de 116 rues réparties sur les 20 communes du Grand Nancy. Elle a également étudié des collections du jardin botanique et participé au programme de recherche transfrontalier RegioDiv consacré à la caractérisation génétique de plantes sauvages susceptibles d'être utilisées en revégétalisation.

Plusieurs animations ont été proposées en 2024, contribuant à la sensibilisation autour de la connaissance des milieux naturels lorrains, avec des événements (comme Rendez-Vous aux

jardins), des ateliers pédagogiques, des visites pour les scolaires, des cours de jardinage pour les adultes, ou encore des expositions en lien avec des problématiques de développement durable.

Des actions ont aussi été menées en 2024 pour développer les solidarités : organisation d'un goûter solidaire pour les enfants des quartiers, collaboration avec les maisons des solidarités, ainsi que des chantiers éducatifs rémunérés pour des jeunes (pris en charge par le service de la cohésion sociale de la Métropole au titre du fond d'aide aux jeunes).

Pour diminuer la consommation des ressources énergétiques, plusieurs améliorations techniques ont été mises en place en 2024, comme la récupération de l'eau de pluie, la création de nouveaux réservoirs, l'installation de systèmes de micro-irrigation à déclenchement nocturne, la mise en place de paillages pour éviter l'évaporation, les fauches tardives des prairies afin de favoriser la diversité biologique...

Étude de la biodiversité au jardin botanique Jean Marie Pelt à Villers-lès-Nancy





PTÉRAPOGON BANGGAI CARDINAL FISH

Pterapogon kauderni



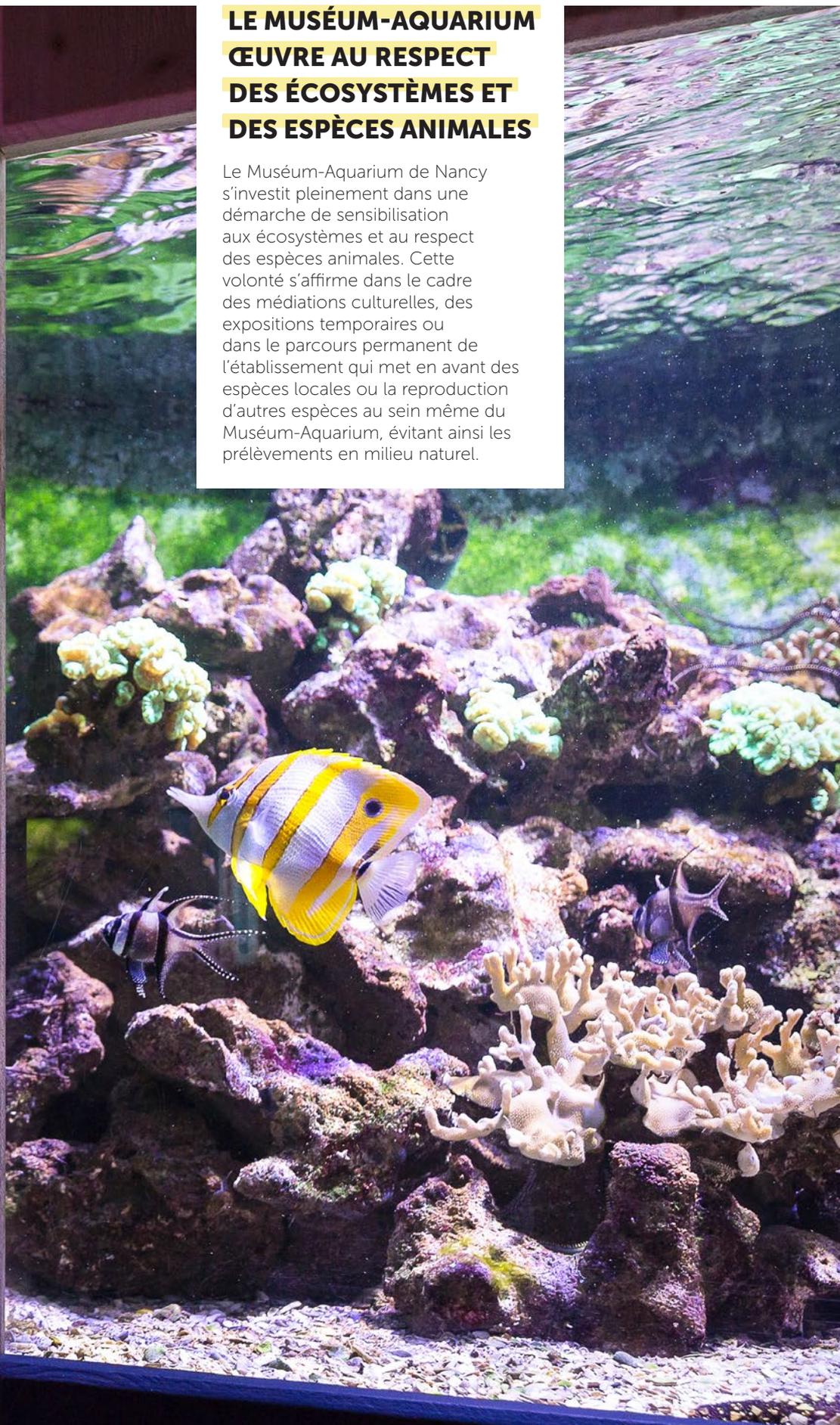
Le Pterapogon mâle féconde les œufs immédiatement après la ponte et les collecte ensuite directement dans sa bouche. Il va alors les incuber pendant plusieurs jours : on parle d'incubation buccale. Durant cette période, le mâle ne se nourrit pas et se consacre exclusivement aux soins dispensés à sa progéniture. À l'issue de l'éclosion, il les conserve encore dans sa bouche, jusqu'à ce que les alevins mesurent environ 1 cm. À leur sortie de la bouche paternelle, les petits cherchent sans tarder à trouver refuge auprès d'oursins diadème. En effet, les piquants longs et fins de ces oursins les protègent efficacement contre les prédateurs.

The male Banggai cardinal fish fertilizes the eggs immediately after laying and then collects them up in his mouth. He then incubates them for several days; this is called buccal incubation. During this time, the male does not feed and devotes himself to looking after his offspring. Once they hatch, he still keeps them in his mouth until the fry have grown to around 1 cm. When they leave their father's mouth, the young straightaway make for shelter among the black longspine urchins. The long thin spines of these urchins provide effective protection against predators.

Classification	BIOME PROTECTION	REPRODUCTION	DISTRIBUTION
Chordétiens	LC		
Actinoptérygiens	LC		
Téléostéens	LC		
Perciformes	LC		
Apogonidae	LC		

LE MUSÉUM-AQUARIUM ŒUVRE AU RESPECT DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES ANIMALES

Le Muséum-Aquarium de Nancy s'investit pleinement dans une démarche de sensibilisation aux écosystèmes et au respect des espèces animales. Cette volonté s'affirme dans le cadre des médiations culturelles, des expositions temporaires ou dans le parcours permanent de l'établissement qui met en avant des espèces locales ou la reproduction d'autres espèces au sein même du Muséum-Aquarium, évitant ainsi les prélèvements en milieu naturel.



TRAME VERTE

ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA ZONE PIONNIÈRE D'ART-SUR-MEURTHE

Depuis plus de deux ans, cet espace protégé fait l'objet de travaux de valorisation écologique et d'aménagements en faveur de la biodiversité, avec le soutien du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau. L'année 2024 a vu l'achèvement de la « Maison nichoir », créée en lieu et place de l'ancien transformateur électrique, la réalisation d'un îlot pédagogique ainsi que des chantiers participatifs avec le lycée agricole de Pixérécourt. La gestion écologique du site pionnier s'est poursuivie avec une fauche par rotation des 19 ha du site, et la mise en place de supports d'information pédagogiques pour l'accueil du public.



RENOUVELLEMENT DU PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE

DU PLATEAU DE MALZÉVILLE



Le document d'objectif du Plateau de Malzéville, site classé Natura 2000, a été réactualisé et mis en synergie avec la mise en place d'un plan de gestion et de valorisation. Le nouveau plan a été validé par le Copil en juin 2024, il comporte des actions à mettre en œuvre jusque 2035. En 2024, le partenariat financier entre les six communes et les trois intercommunalités concernées a également été renouvelé ainsi que la gouvernance de la démarche, maintenue au Grand Nancy comme structure porteuse.

DÉCOUVREZ LES BREBIS DU GRAND NANCY

PARC DE BRABOIS
Mercredi 12 juin 2024
De 10h à 12h30

AU PROGRAMME



**PARKING AVENUE
PAUL MULLER**
10h

Départ des brebis vers
le Parc de Brabois.

**PARC DE BRABOIS
DEVANT LE CHÂTEAU**
Vers 10h15

Arrivée des brebis.

Tonte de 10h30 à 12h
Démonstration par un
professionnel. La tonte est
essentielle pour le bien-être
des animaux avant les
chaleurs estivales.



ATELIER BIODIVERSITÉ
De 10h à 12h30

Venez découvrir en famille la faune et la flore typiques des milieux calcaires (petites orchidées, papillons ou autres criquets, sauterelles...). Atelier animé par le CPIE Nancy Champenoux.



POURSUITE DES OPÉRATIONS D'ÉCOPÂTURAGE DES PELOUSES PROTÉGÉES DE LA MÉTROPOLE

Le Grand Nancy poursuit la déclinaison du Plan de pâturage écologique de différentes stations de pelouse calcaire ou de prairies humides. Avec le soutien du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau ainsi que l'aide d'un partenaire exploitant agricole, de petits troupeaux de brebis gèrent les sites dans le respect de la biodiversité. En 2024, la convention de partenariat issue de l'appel à projet lancé par la Métropole a été prolongée en tenant compte des enseignements apportés par le retour d'expérience sur les premières années de mise en œuvre sur l'ouest de l'agglomération. Une mini-transhumance a été organisée en juin 2024 sur le Plateau de Brabois.

TRAME BLEUE

PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

UNE GESTION OPTIMISÉE GRÂCE AU RADIORELEVÉ

Fin août 2024, 94 % des compteurs d'eau du Grand Nancy étaient équipés pour le radiorelevé, permettant aux abonnés de suivre leurs consommations, paramétrer des alertes, et ainsi détecter des fuites. 3 698 courriers d'alerte « écoulement continu » et 789 courriers d'alerte « surconsommation » ont été envoyés pour prévenir les abonnés durant le 1^{er} semestre 2024. L'objectif est d'inciter les abonnés à agir rapidement pour éviter les pertes d'eau potable et les surcoûts.

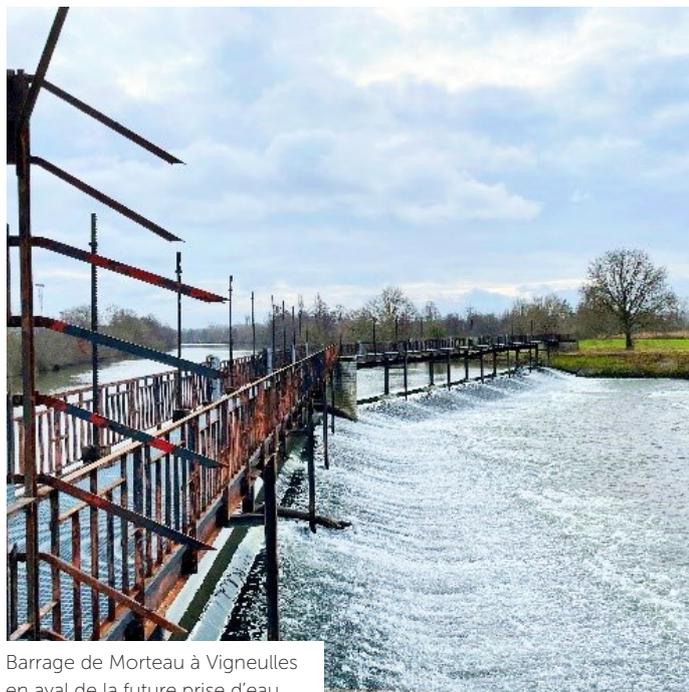


Compteur équipé d'un module de radiorelevé

REDIMENSIONNEMENT DU PROJET DE CAPTAGE DANS LA MEURTHE DANS LE SENS DE LA SOBRIÉTÉ

Dans une logique d'adaptation au changement climatique, le projet de diversification de la ressource en eau de la Métropole du Grand Nancy, consistant à disposer d'un prélèvement complémentaire dans la Meurthe, est plus que jamais stratégique pour la sécurisation de l'alimentation en eau du Grand Nancy. Il prévoit la création d'une prise d'eau et d'une station de pompage sur la commune de Vigneulles, ainsi que la pose d'une conduite d'adduction d'eau brute de 22 km jusqu'à l'usine de traitement actuelle de Vandœuvre-lès-Nancy.

L'État a présenté en mars 2023 un Plan Eau qui vise à préserver les ressources avec pour objectif de diminuer de 10 % les prélèvements à l'horizon 2030. Sans attendre ce plan, le Grand Nancy mène depuis de nombreuses années une politique active de protection de la ressource qui a permis une diminution des prélèvements de 40 % entre 2002 et 2022. Aussi, tenant compte des projections de population totale sur le périmètre de la Métropole à l'horizon 2050 et 2070, des besoins estimés des autres communes et clients desservis, des évolutions des consommations des usagers domestiques et des activités économiques et ambitieuse dans la maîtrise de ses installations de production et de ses réseaux de distribution, la Métropole du Grand Nancy a décidé d'actualiser le dimensionnement de la prise d'eau en Meurthe dans le dossier de demande d'autorisation présenté aux autorités avec une baisse de plus de 25% par rapport aux volumes estimés initialement.



Barrage de Morteau à Vigneulles en aval de la future prise d'eau



EAUX PLOUVIALES : UNE GESTION INTÉGRÉE

Le Grand Nancy promeut activement une Gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) pour favoriser l'infiltration, retarder les écoulements par le stockage temporaire pour une réutilisation. Depuis 2021, une aide financière soutient les communes, bailleurs sociaux et les activités économiques pour désimperméabiliser des surfaces de ruissellement et déracorder les eaux pluviales des réseaux.

Dans le cadre du contrat « Eau et Climat » signé en 2022 entre la Métropole et l'Agence de l'eau, quatre projets ont été réalisés en 2024, désimperméabilisant 35 000 m², principalement le long du futur trolleybus. Des projets communaux ont également été subventionnés, notamment dans des écoles et espaces publics, couvrant près de 3 000 m².



Signature du contrat « Eau et Climat » en 2022

PLAGE DES 2 RIVES

L'EAU DE LA PLAGE DES 2 RIVES RÉCUPÉRÉE

À la fermeture de la plage des 2 Rives, les 480 m³ d'eau des bassins de la Plage des 2 Rives sont récupérés, stockés puis réutilisés, notamment pour l'arrosage des plantes du Jardin éphémère de la Ville de Nancy, l'entretien des espaces verts, et le nettoyage de la voirie.



L'EAU DANS LA VILLE

→ **LE RUISSEAU DU FRAHAUT REDYNAMISÉ**

Les travaux réalisés en 2024 sur Le Frahaut ont consisté à rendre au ruisseau son écoulement naturel. Le fonctionnement du cours d'eau est redynamisé, lui conférant un pouvoir d'autoépuration plus important, notamment en période de forte précipitation, lorsque les surverses des déversoirs d'orage du réseau d'assainissement collectif sont susceptibles de générer une pollution. Les profils diversifiés contribuent à favoriser le développement de la biodiversité.



Aménagements des rives du Frahaut à hauteur du parc Fénal de Laneuveville-devant-Nancy

→ **ÉLIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES DU RECLUS**

Les sources naturelles du Reclus à Vandœuvre-lès-Nancy génèrent des Eaux Claires Parasites (ECP) se déversant historiquement dans le système d'assainissement collectif. Les ECP présentent l'inconvénient de diluer les effluents d'eaux usées et donc de réduire la capacité de transport disponible dans les réseaux et de charger inutilement la station d'épuration. Aussi, des travaux de déconnexion de ces ECP sont engagés pour permettre de les évacuer vers le ruisseau de Nabécour, exutoire naturel. Le volume journalier peut atteindre 15 000 m³ et représente jusqu'à 15 % du débit d'entrée de la station d'épuration. Les travaux se poursuivront en 2025.

→ **RÉCUPÉRATEUR D'EAUX DE PLUIE**

Dans le contexte d'intensification des phénomènes de sécheresse, de la politique de lutte contre les effets du changement climatique et compte tenu du bon niveau de recours au dispositif et du taux élevé de satisfaction, la Métropole a poursuivi l'attribution de cette subvention en l'adaptant pour faciliter les équipements de plus grande capacité.

Depuis 2023, le Grand Nancy subventionne selon la capacité de récupération d'eau de pluie installée. Dans son nouveau règlement, la Métropole propose 3 tarifs évolutifs de 45€ à 150€ pour des volumes de 150L à plus de 1 000L. En 2024, la Métropole a reçu 254 demandes à fin octobre pour un montant de 14 634 €.

→ **ACCÈS À L'EAU POUR TOUS : UN SOUTIEN AUX PROJETS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

Plus de 2 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à un approvisionnement fiable en eau potable et 4,5 milliards personnes sont dépourvues d'un assainissement efficace et durable.

La loi Oudin-Santini permet aux collectivités de consacrer 1% de leur budget annexe de l'eau et de l'assainissement à des actions de solidarité internationale. À ce titre, la Métropole du Grand Nancy a créé un Fonds Eau. Un appel à projets annuel permet d'utiliser ce fonds pour soutenir des projets portés par les collectivités et associations du Grand Nancy. Depuis 2006, une quarantaine de projets ont ainsi été soutenus, permettant à plus de 200 000 personnes de bénéficier d'un meilleur accès à l'eau.

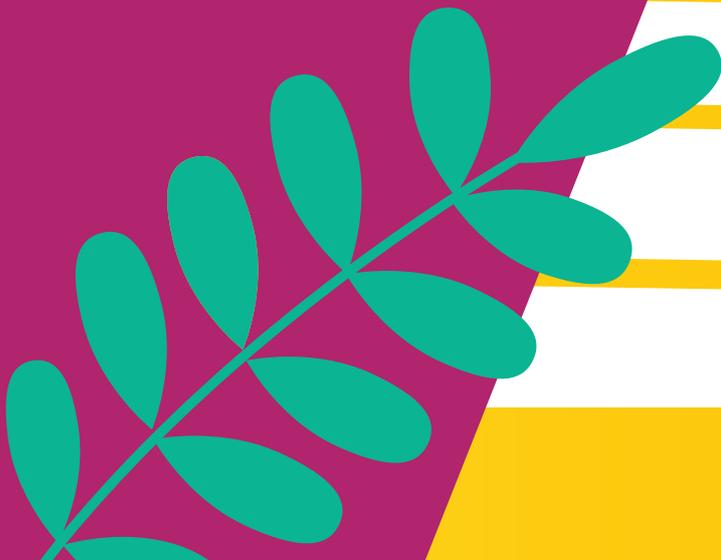
Au-delà de cette action, la Métropole du Grand Nancy, en coopération avec le réseau régional multi-acteurs Gescod (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement), dont elle est membre, a également décidé de s'engager en matière de coopération décentralisée. Elle a notamment noué un partenariat stratégique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement avec la commune de l'Île de Gorée au Sénégal, dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet d'assainissement. Ces projets contribuent à l'un des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.



03

—
**EMPLOI, COHÉSION
SOCIALE ET
SOLIDARITÉ
ENTRE LES**

territoires et les générations



Toujours engagée en faveur de la solidarité entre les territoires et les générations, la Métropole a multiplié les actions visant la réduction des inégalités, ainsi que la protection et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE VILLE

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de plusieurs contrats cadres en matière de cohésion sociale et de solidarités. Approuvé au premier semestre 2024, le nouveau Contrat de Ville, établi pour la période 2024-2030, s'articule autour de quatre axes : parcours éducatif et insertion professionnelle, parcours social et interactions, parcours vers l'inclusion et prévention santé, parcours dans la ville en transition.

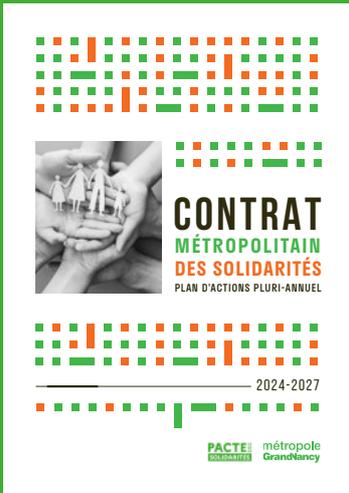
Parmi les actions menées, citons la deuxième édition de Conviv'emploi, le 18 juin 2024, au Centre Social OHS Jolibois, organisée par la Maison de l'Emploi, en partenariat avec le CCAS de Nancy et le Conseil Citoyen d'Haussonville. Conçu pour répondre aux besoins spécifiques des habitants des

quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Haussonville-Les Nations, cet événement entend faciliter l'accès à l'emploi, renforcer les compétences, favoriser l'inclusion et créer un lien entre les acteurs locaux. Le forum a réuni plus de 120 participants et une quinzaine d'entreprises, représentant une centaine d'offres d'emploi et de stage (Vegafruits, Mairie de Nancy, Lidl, Id'ées Intérim, C tout net, Home Alliance, Geiq Propreté, Foundever, Boulangerie Feuillette, Fédération du BTP, ADAPA...). En amont du forum, la Maison de l'Emploi a proposé des ateliers pratiques d'appui au projet professionnel, de rédaction de CV et lettres de motivation, ainsi que de simulation d'entretiens d'embauche.

À l'issue de la manifestation, de nombreux candidats sont repartis avec des opportunités concrètes, tandis que les entreprises ont été sensibilisées aux enjeux de l'emploi dans les quartiers prioritaires.



Signature du nouveau Contrat de Ville



DEUX NOUVELLES PRIORITÉS POUR LE CONTRAT MÉTROPOLITAIN DES SOLIDARITÉS

Construit avec de nombreux partenaires au début de l'année 2024, et contractualisé avec l'État avant l'été, le Contrat métropolitain des Solidarités décline ses actions en faveur des personnes les plus précaires autour de quatre axes : égalité des chances, emploi, accès aux droits et transition écologique solidaire. Une enveloppe de plus de 2 M€ est ainsi mobilisée pour mener des projets structurants sur la période 2024-2027.

La lutte contre la précarité énergétique est l'une des priorités du Contrat métropolitain des Solidarités. Dès 2025, des ménages en difficulté seront ainsi accompagnés, via une visite socio-technique, pour réaliser un diagnostic et établir des solutions d'amélioration. La seconde priorité du Contrat est la lutte contre la précarité étudiante. Près de 368 000 € ont d'ores et déjà permis de soutenir des initiatives locales d'une vingtaine de porteurs de projets.

LE MÉCÉNAT SOCIAL DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES JEUNES

Soutenu par la Fondation Break Poverty, le programme DAT (Dotation d'Action Territoriale), mis en œuvre par la Maison de l'Emploi sur le territoire du Grand Nancy, vise à accompagner les projets associatifs dans les domaines de la petite enfance, du décrochage scolaire et de l'accès au premier emploi des jeunes. Suite à l'appel à projet lancé fin 2023, 10 projets

d'associations ont été retenus et présentés aux entreprises le 7 février 2024 à l'Hôtel de Ville de Nancy.

Parmi les premières concrétisations, une convention de mécénat social a été signée le 3 juillet entre Véolia et le Réseau Étincelle, permettant de financer un programme de remobilisation d'une dizaine de jeunes sortis de l'école sans diplôme ou avec de faibles qualifications, avec pour objectif la construction d'un projet professionnel solide. Le 12 juillet, la Fondation Vinci pour la Cité a accordé une subvention à l'association C'POSSIBLE, soutenant son travail d'accompagnement des élèves des lycées professionnels et technologiques.



12 juillet 2024 : remise de chèque de la Fondation Vinci pour la Cité à l'association C'POSSIBLE

UNE NOUVELLE ÉDITION POUR LE VILLAGE DES SOLIDARITÉS

Après une première édition réussie pour le Village des Solidarités, un deuxième rendez-vous a rassemblé l'ensemble des acteurs de la solidarité du territoire métropolitain, le 2 juillet 2024, au Parc du Charmois à Vandœuvre-lès-Nancy.

Avec plus de 70 associations et près de 400 personnes présentes, la manifestation, ouverte à tous, a su à nouveau valoriser le tissu associatif, mettre en réseau les acteurs, favoriser l'interconnaissance et encourager les projets communs. Les participants ont ainsi pu déambuler au sein d'un village constitué de 70 stands (ateliers de cuisine, démonstrations d'artisanat...) animés par les bénévoles et professionnels des associations. Un speed-meeting a également été organisé afin de susciter les échanges et d'envisager des collaborations futures.



FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Avec le Contrat territorial d'Accueil et d'Intégration, la Métropole, aux côtés de l'État, facilite l'intégration des personnes étrangères, à travers l'apprentissage de la langue française, l'accompagnement dans l'emploi et dans le logement, l'accès à l'éducation et aux droits, ainsi que l'accès à la culture et la mobilité.

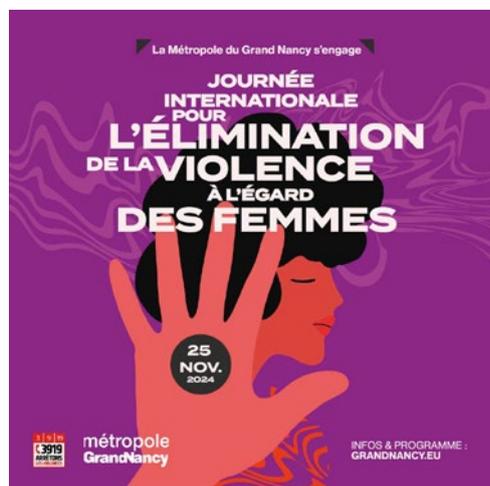
En 2024, une enveloppe de 280 000 € a permis de soutenir 17 actions, comme par exemple le chœur d'une quinzaine de personnes réfugiées ou en demande d'asile réunies à l'Opéra national de Lorraine, en partenariat avec l'association d'Accueil et Réinsertion Sociale (AARS).



PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Afin de sensibiliser à la lutte contre les violences conjugales, la Métropole a proposé deux sessions de formation aux 20 communes et à leur CCAS. Plus de 60 agents ont ainsi été formés par le CIDFF de Nancy et France Victimes 54, pour mieux appréhender ce fléau, mieux repérer les situations et mieux connaître les acteurs et intervenants dans ce domaine.

Des ateliers de lutte contre le sexisme ordinaire au travail ont également été organisés à destination des entreprises, des chantiers d'insertion et de jeunes accompagnés par la Mission Locale. En sensibilisant les participants à reconnaître et réagir aux comportements sexistes, les ateliers contribuent à réduire les risques de souffrance psychologique et de discrimination.





LE « BAROMÈTRE CITOYEN »

POUR SUIT SON ACTION

Afin de mieux appréhender les priorités et les préoccupations au quotidien des Grands Nancéiens, la Métropole a souhaité donner la parole aux habitants à travers l'enquête « Baromètre citoyen », menée en 2023. Plus de 1 000 personnes ont participé, dont 450 habitants des quartiers Politique de la Ville (QPV), rencontrés grâce aux médiateurs de l'association Réciprocité. Cette année, la Métropole est allée à leur rencontre pour leur présenter les résultats et leur proposer d'intégrer un groupe d'habitants qui apportera sa contribution au Contrat de Ville.



LE LOGEMENT D'ABORD VISE L'INSERTION PAR LE LOGEMENT

Venant renforcer la politique métropolitaine de l'habitat et des solidarités, la démarche Logement d'abord a pour vocation de favoriser l'accès direct au logement des publics défavorisés, voire marginalisés.

Un travail d'expérimentation et de généralisation se concrétise dès 2020, grâce à l'engagement de la Métropole dans le second Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'État. Traduisant la volonté de construire une métropole inclusive, la démarche vise à agir contre la grande marginalité, rendre le parc social neuf et le parc privé accessibles aux publics vulnérables, et lutter contre les expulsions locatives. Dans ce cadre, la préfiguration d'un Observatoire du sans-abrisme et de la précarité résidentielle a été lancée en 2024, avec l'objectif de faire émerger des pistes d'actions et d'expérimentations applicables tant sur le territoire métropolitain qu'en Meurthe-et-Moselle.



FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT ÉNERGIE : ÉVOLUTION AU BÉNÉFICE DES FAMILLES MONOPARENTALES

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) Énergie est une aide sociale qui permet l'attribution de secours financiers à des ménages à faibles revenus afin de favoriser le maintien de leurs fournitures d'énergie. Le barème du FSL Énergie (éligibilité et montant de l'aide) a été modifié lors du Conseil métropolitain du 26 septembre 2024 au bénéfice des familles monoparentales. Partant du constat que la consommation d'énergie est fonction de la surface du logement à chauffer, identique pour un parent seul ou un couple, les familles monoparentales étaient de fait moins bien aidées. Ce nouveau mode de calcul est plus équitable pour ce public prioritaire.

DES OUTILS LUDIQUES POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le service Solidarité Logement dispose désormais de 8 jeux et 8 supports pédagogiques, à destination de ses partenaires (CCAS, bailleurs sociaux, associations...). Ces outils permettent aux travailleurs sociaux de promouvoir des astuces du quotidien capables de réduire la facture énergétique.

PRÈS DE 30 000 PLACES DE MATCHS DISTRIBUÉES

Chaque année, la Métropole achète des places auprès des différents clubs sportifs professionnels du territoire, à destination des enfants et des jeunes, mais aussi des personnes défavorisées et issues des quartiers sensibles. Pour la saison sportive 2023-2024, cette initiative a permis la redistribution de 30 000 places.



ACTIONS POUR LES JEUNES

SOUTIEN À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS

Engagée en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants, la Métropole a soutenu en 2024 différents dispositifs : 1 000 € alloués à l'Université de Lorraine pour le forum « Stage en Poche », 1 800 € attribués à l'association Forum Est-Horizon pour la 41e édition de son forum au Centre Prouvé de Nancy, ainsi qu'une subvention de 10 000 € au Club AtoutTalent pour ses actions destinées aux étudiants en cycle court (BTS, BUT).

la Boussole des Jeunes
TROUVE UN LOGEMENT
AVEC
LA BOUSSOLE DES JEUNES

Une plateforme numérique qui te permet d'être en contact avec le professionnel qu'il te faut en 7 jours maximum

Pour cela 4 Etapes te suffisent

- 1 **CONNECTE-TOI** Sur : www.boussole.jeunes.gouv.fr
Entre ton nom ou le code postal de la commune
- 2 **CLIQUE** Sur la thématique de ton choix.
Puis répond à un bref questionnaire.
- 3 **CHOISIS** Dans la liste, l'offre qui t'intéresse
- 4 **LAISSE** Ton email ou ton numéro de téléphone si tu souhaites être contacté.e

URHAI | République Française | ANR | métropole Grand Nancy

LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES CONTRIBUE À L'INSERTION VERS L'EMPLOI

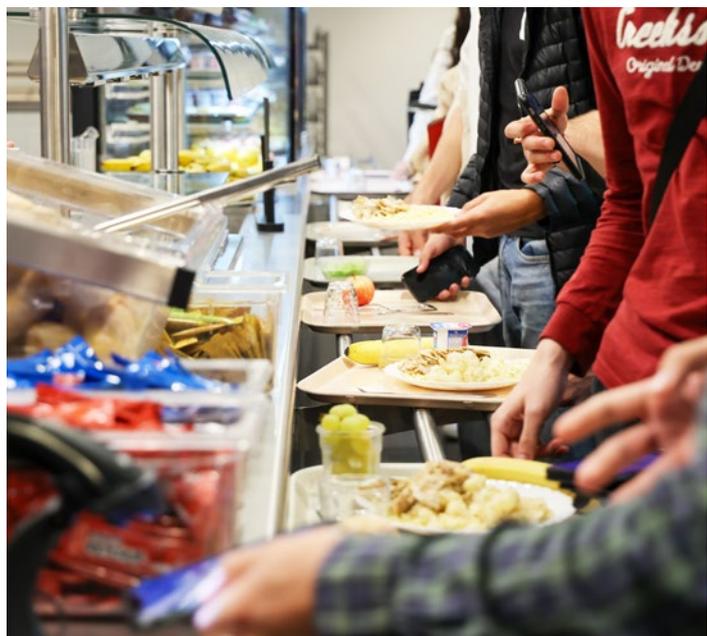
Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Grands Nancéiens en difficulté, âgés de 18 à 25 ans (hors étudiants et scolaires).

Ce fonds de secours subsidiaire, géré par la Mission Locale, permet d'éviter des ruptures dans un parcours d'insertion, d'accès à la formation ou à l'emploi (aide à la mobilité, accès à la formation...). Le FAJ permet aussi de soutenir des projets d'associations ou de collectivités, comme par exemple l'action de la Ville de Vandœuvre-lès-Nancy qui organise un atelier éducatif autour du graff au sein de la structure La Pagode, ou encore l'accueil de jeunes au Jardin botanique dans le cadre de chantiers éducatifs.

Quant à la Boussole des Jeunes, portée par l'association URHAJ Grand Est, ce nouvel outil numérique, lancé en juin 2024, aide à la recherche d'un logement.

SOUTIEN AU DISPOSITIF « AIDE SPÉCIFIQUE » DU CROUS LORRAINE

En 2024, la Métropole a renouvelé sa subvention de 16 000 € au dispositif d'action sociale « Aide spécifique » du CROUS Lorraine. Celui-ci permet d'octroyer des aides financières annuelles aux étudiants rencontrant des difficultés durables et des aides financières ponctuelles pour leur permettre de faire face à une situation grave. Des aides alimentaires d'urgence peuvent également être accordées dans la journée aux étudiants, après un rendez-vous avec une assistante sociale.





LES ÉPICERIES SOCIALES AGORAÉ

En 2024, la Métropole a mobilisé une enveloppe de 5 000 € en faveur des deux épiceries sociales Agoraé, portées par la Fédération étudiante de Lorraine (Fédélor). Adhérentes de la Banque Alimentaire, elles sont dédiées à l'accueil d'étudiants en situation de précarité alimentaire. Pour l'année universitaire 2023-24, elles comptaient plus de 900 bénéficiaires, orientés par les services sociaux du CROUS Lorraine, de l'Université de Lorraine et du CHRU de Nancy.

UN CHANTIER JEUNES PLAGE DES 2 RIVES

Depuis 2021, la Plage des 2 Rives est un temps fort de l'été dans le Grand Nancy. La Métropole a souhaité profiter de cet événement pour développer une action inclusive en direction des jeunes. En partenariat avec la Mission Locale, le groupement d'intérêt public Prévention PJJ et l'association ECOVAL, un chantier éducatif rémunéré, destiné aux 16-25 ans, a permis d'accompagner l'insertion socio-professionnelle de jeunes qui vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou qui connaissent des difficultés.

UNE FOIRE À L'ÉQUIPEMENT POUR LES ÉTUDIANTS

La 2^e édition de la Foire à l'équipement a eu lieu le 31 août 2024, à la salle des fêtes de Gentilly, en partenariat avec la Métropole du Grand Nancy, la Ville de Nancy, l'Université de Lorraine et le CROUS Lorraine.

Organisé par la SCIC Kèpos, cet événement a reçu le soutien de la Métropole sous la forme d'une subvention de 9 000 € et la prise en charge du plan de communication. Grâce à des équipements provenant de la filière du réemploi, la Foire à l'équipement entend aider les étudiants à s'installer de manière écologique et économique.

Cette 2^e édition a attiré plus de 700 jeunes. Une dizaine d'acteurs locaux du réemploi étaient présents : La Benne Idée, Envie Lorraine, la Recyclerie les 3R, SOS FUTUR, Dynamo, la Clavette du Coin, Croix Rouge Insertion, la Recyclerie de la Fabrique, les Écollecteurs, l'association Si l'on se parlait et Super Kwetsch.

Les visiteurs ont pu profiter de vêtements et équipements de sport de seconde main offerts par la Ligue Grand Est du Sport Universitaire. Ils ont également appris à réparer leurs objets avec le réseau des Repair Café, recoudre leurs vêtements avec Tricot Couture Service, et fabriquer leurs produits ménagers avec les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri. Enfin, le CROUS Lorraine, la Maison de l'Engagement et de l'Initiative des Jeunes (MEIJE) et la Maison du Vélo ont présenté leurs services.



04

—
ÉPANOUISSEMENT
DE CHACUN DANS

un cadre de vie satisfaisant



Le bien-vivre ensemble passe par l'épanouissement de tous. En 2024, la Métropole a poursuivi et engagé différentes actions visant à garantir aux habitants un cadre de vie agréable et des services leur facilitant le quotidien ainsi qu'une meilleure santé.

ŒUVRER POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ



Une capsule Urbanloop

RIVES-DE-MEURTHE NORD : PRÉPARATION DES TRAVAUX PRÉVUS POUR 2025

Mené avec l'agence d'urbanisme Intensités, le projet des Rives-de-Meurthe Nord et son plan guide ont été validés en comité de pilotage le 31 mai 2022, après plusieurs étapes de concertation.

En mars 2023, une réunion publique a permis de le présenter aux riverains et au public et de dialoguer avec eux sur les nouvelles orientations du secteur des Rives-de-Meurthe Nord. Toujours en 2023, les orientations urbaines souhaitées par les collectivités sur le site des Grands Moulins ont été précisées, en vue des échanges avec le propriétaire VIVESCIA et les promoteurs candidats. La volonté de préserver le côté naturel de l'île et celle de réhabiliter le patrimoine présent ont notamment été soulignées.

En 2024, la phase préparatoire à la mise en œuvre du projet s'est poursuivie, avec :

- Sa traduction réglementaire dans le projet de PLUi, afin d'encadrer le développement des secteurs d'aménagement, en particulier les sites des Grands Moulins de Paris et de la friche Olitech ;
- La préparation de la réalisation des premiers équipements publics :
 - Préparation des chantiers de dépollution et du permis de construire pour la future cité judiciaire par l'APIJ ;
 - Finalisation du concours d'architectes-urbanistes pour une passerelle piétons-vélos reliant le secteur Alstom au parc de la Pépinière ;
 - Études confiées à la SPL Aménagement pour la réalisation du futur parc et de ses équipements, dont Urbanloop.

Concernant l'étude d'urbanisme transitoire, le travail engagé en 2024 avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage a permis de préciser les premières actions à mener, en vue d'une réalisation de travaux sur les espaces publics en 2025.

QUARTIER NANCY CENTRE GARE : LES PREMIERS TRAVAUX ENGAGÉS

L'agence d'urbanisme Leclercq Associés a été missionnée en mai 2022 pour revoir le projet d'aménagement urbain du secteur centre gare de Nancy. Le plan guide a fait l'objet d'une démarche de concertation et a été finalisé fin 2023.

Il comprend des orientations à court terme, mais aussi des projections plus lointaines à horizon 2030, et s'articule autour de deux axes.

1) Se déplacer différemment dans le quartier. L'objectif est de régler le problème clairement ressenti du manque de lisibilité des espaces publics et de hiérarchisation des parcours et des usages entre les différentes places et rues du quartier. Il s'agit également de libérer de la place au sol pour végétaliser davantage le secteur.

2) Habiter dans le quartier. La programmation urbaine résidentielle a été reprise, notamment dans une logique de mixité sociale, avec des activités économiques et des équipements publics, en particulier scolaires.

En 2024 :

- Les travaux ont été engagés sur la place de la République en vue de l'arrivée du trolleybus ;
- De premiers aménagements d'urbanisme transitoire ont été proposés sur la place Simone-Veil, avec de nouveaux arbres et mobiliers urbains ;
- Les cahiers des charges des futures constructions, validées selon une densité plus faible mais avec plus de logement social ont été préparés pour deux îlots qui proposeront une programmation variée et mixte, avec habitat et activités, et une attention particulière à leur architecture et insertion urbaine ;
- Les études préparant les travaux à venir sur différents espaces publics du quartier ont également été menés ;
- Enfin, un important travail de remise à plat du budget de la ZAC a été réalisé et validé par délibération du 26 septembre 2024.

Les actions d'urbanisme transitoire se poursuivront ces prochaines années pour accompagner les évolutions engagées et les nouveaux usages du quartier.





SITE KLÉBER / CŒUR PLAINES

RIVE DROITE : DÉMARRAGE DE

LA PREMIÈRE PHASE OPÉRATIONNELLE

Des études urbaines pré-opérationnelles ont été lancées en début d'année 2022 concernant le site des anciennes casernes Kléber, ancienne zone OPEX et Cœur Plainnes Rive Droite, situé à Essey-lès-Nancy. L'équipe Wald Artelia a été désignée pour mener ces études, qui se sont poursuivies jusqu'à mi-2024.

Plusieurs étapes de concertation ont eu lieu : ateliers de concertation en juin 2022 et balade urbaine en mai 2023. Puis trois scénarios ont été présentés en comité de pilotage et un schéma directeur d'aménagement a été retenu et présenté au public le 13 juin 2024.

Les ambitions de la Ville d'Essey-lès-Nancy et de la Métropole pour ce nouveau quartier sont :

- D'ouvrir aux habitants les anciennes casernes jusqu'ici complètement fermées et hors de la ville ;
- De les transformer en un écoquartier mixte et agréable ;
- D'accueillir rapidement des programmes de logement pour améliorer le parcours résidentiel sur la commune et limiter localement la crise du logement ;
- De préserver les grands espaces agricoles, conforter la trame verte et se concentrer sur la réutilisation de friches.

La concertation a permis de mettre en exergue des enjeux qui ont été pris en compte dans le projet : maintien des terres agricoles, place d'Armes végétalisée, mixité des manières d'habiter (habitat individuel, habitat collectif), désenclavement et animation du quartier (création d'un lieu alternatif, programmation des espaces ouverts pour accueillir des événements, activités de pratiques libres sportives).

Ainsi, les orientations suivantes ont été traduites dans le PLUi pour ce futur écoquartier :

- Protection de l'essentiel des zones agricoles (contrairement au PLU actuel) ;
- Création d'un quartier articulé sur les casernes et la zone OPEX, autour d'un grand parc est/ouest support de biodiversité et de liaisons douces ;
- Accès principal par l'avenue Brigachtal, compatible avec un futur transport en commun en site propre sur cette avenue ;
- Lien vers les quartiers existants, tout en empêchant le transit par ses quartiers ;
- Maintien d'une possibilité limitée de développement économique sur 3 hectares au contact de la Porte Verte.

Le projet comprendra quatre phases d'aménagement successives :

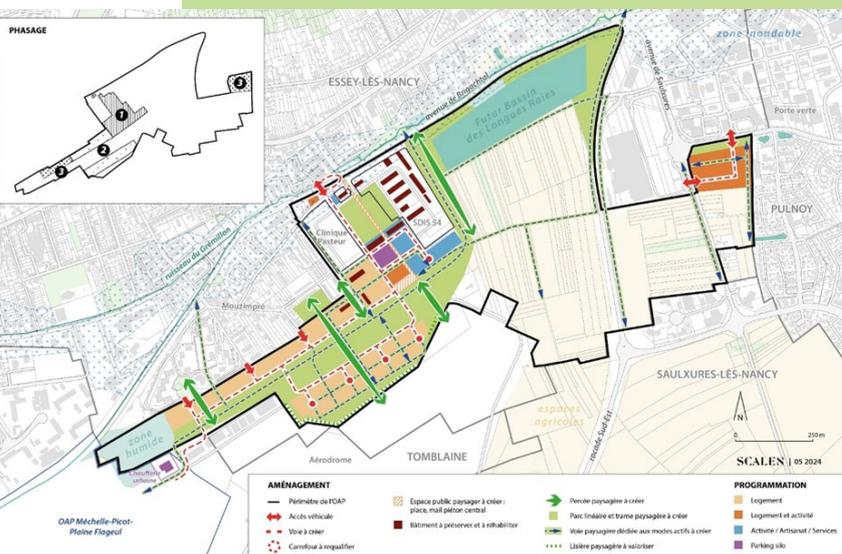
- Phase 1 « Secteur Kléber-Place d'Armes »
- Phase 2 « Secteur Kléber-Parc Nord »
- Phase 3 « Secteur Kléber-Parc Sud »
- Phase 4 « Secteur OPEX »

Il s'articulera autour d'un futur parc de 7 hectares, qui accueillera des activités de plein air en accès libre. Il sera en partie aménagé avec des plantes épurant les dernières pollutions résiduelles, afin d'expérimenter dans la durée les solutions « vertes » les plus efficaces. Il sera également orienté vers l'activité agricole, en lien avec Cœur Plainnes Rive Droite, dans l'objectif d'impulser une dynamique sur le maraichage (activités agricoles hors sol ou pédagogiques, serres-équipements collectifs agricoles, etc.).

La première phase opérationnelle a été lancée en 2024 avec la préparation des contrats de concession d'aménagement et le mandat de travaux pour la réalisation du parc.

Le premier secteur d'aménagement portera donc sur l'ancienne place d'Armes, qui sera réaménagée en espace public piéton permettant l'accueil d'événements associatifs et culturels. Des programmes d'activités artisanales et tertiaires seront réalisés ainsi que des programmes de logement collectifs et intermédiaires. Un parking en ouvrage mutualisé est également prévu pour concentrer et rationaliser le stationnement sur le quartier. Enfin, les bâtiments préservés de l'ancienne caserne seront réhabilités, notamment l'un d'entre eux dans l'objectif d'accueillir un tiers lieu axé sur l'écoconstruction.

En tout, cette première phase permettra de créer environ 140 logements collectifs et 16 000 m² de surface de plancher pour des activités tertiaires, artisanales et agricoles (6 000 m²). Les phases d'aménagement suivantes prévoient à terme la création d'environ 680 logements et de 24 000 m² de surface de plancher supplémentaires, sur la décennie à venir.



ZAC AUSTRASIE : LE NOUVEAU MAILLAGE VÉGÉTALISÉ EN COURS DE RÉALISATION

Un nouveau schéma directeur pour la ZAC Austrasie, située à Nancy, a été approuvé en mai 2022 et présenté en réunion publique en septembre 2022. Les premières actions annoncées ont ensuite été engagées.

Ce nouveau schéma directeur vise à intégrer dans le quartier davantage de nature en ville et d'espaces de respiration, avec notamment un maillage d'espaces verts publics composé de liaisons douces végétalisées et d'emprises destinées à des jardins partagés, des vergers collectifs plutôt qu'à la construction. Ce nouveau maillage végétalisé permettra en outre de favoriser les îlots de fraîcheur et favorisera un cadre de vie encore plus qualitatif.

Après une première phase de concertation avec les habitants du quartier (deux ateliers en décembre 2022 et avril 2023), les travaux des futurs espaces publics du quai Florentin, du square Guinet et du square des 5-Piquets ont pu démarrer mi-2024.

La majorité des demandes des habitants a été prise en compte : la large végétalisation des espaces ; le choix du mobilier urbain ; l'accessibilité PMR, vélo ou encore piétonne ; la transformation de la rue Guinet en rue jardin ; ou encore, la transformation du square Guinet en parking paysager.

En termes de mobilités et de stationnement, le nouveau réseau d'espaces publics piétons doit permettre de relier facilement l'ensemble des îlots,

ainsi que les grands axes de mobilités et les transports en commun. Le quartier se veut organisé comme une « ville-jardin ». L'idée est de limiter la circulation automobile, avec du stationnement regroupé et mutualisé au sein d'un parking silo et du stationnement souterrain afin de limiter l'emprise de la voiture en voirie.

À ce titre, le projet de parking silo privatif réalisé par la SOLOREM, permettant de regrouper les places de stationnements des différents programmes du secteur (252 places), a été engagé.

Le nouveau schéma directeur de la ZAC Austrasie vise également à créer une mixité fonctionnelle et à accueillir des opérations à taille humaine, grâce à des formes urbaines plus conviviales. Pour ce faire, chaque projet aura sa spécificité architecturale propre et intégrera une part de mixité sociale, avec des logements en accession sociale et des logements locatifs sociaux.

La commercialisation s'est d'ailleurs poursuivie en 2024, avec la construction du futur siège de la direction régionale et départementale de France Travail (ex-Pôle Emploi) par Citanium, le projet résidentiel de Kaufman & Broad sur le boulevard de la Mothe et la rue de Newcastle, et le lancement de la commercialisation des îlots suivants.

Enfin, l'aménageur de la ZAC, la SOLOREM, a déposé un dossier de candidature à l'appel à projets « Fonds vert » lancé par l'État.



Concertation auprès des habitants du quartier



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND NANCY

FINALISATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La première partie de l'année 2024 a permis de finaliser les travaux d'élaboration du futur Plan local d'urbanisme intercommunal, en particulier le règlement écrit et graphique, ainsi que l'évaluation environnementale, en lien étroit avec chaque commune, les partenaires et les habitants.

Lors du conseil du 26 septembre 2024, deux délibérations ont été soumises au vote de l'assemblée :

- l'approbation du bilan de la concertation menée tout au long de l'élaboration du PLUi ;
- l'arrêt du projet de PLUi, qui sera ensuite soumis à avis et à enquête publique avant son approbation mi-2025.

La concertation sur le PLUi avait débuté en janvier 2016 pour s'achever le 6 mai 2024. Elle a comporté plusieurs temps forts et moments d'échanges, parmi lesquels on peut retenir :

- un premier temps fort avec des ateliers de coproduction et un premier cycle de réunions publiques en 2017-2018 ;
- un second cycle de concertation en 2018, pour restituer le premier temps fort et partager les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), avec une présentation dans chaque commune des défis et enjeux du PLUi Habitat et Déplacements (PLUi HD) ;
- un séminaire avec les élus en 2019, pour préparer le dialogue sur les formes urbaines ;
- un troisième temps fort de concertation en 2023-2024, avec des réunions publiques pour partager les enjeux de l'urbanisme durable, exposer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) tel qu'il a été redébatu en 2022 et présenter les nouveaux outils du PLUi HD ;
- plusieurs temps d'échanges avec le Conseil de

développement durable de la Métropole, qui a produit plusieurs contributions ;

- une consultation renforcée des personnes publiques associées, pour partager les enjeux et présenter les nouveaux outils du PLUi HD.

Plusieurs documents de synthèse et de restitution ont été réalisés pour rendre compte des éléments ressortant de la concertation et les intégrer dans l'élaboration du PLUi. Ils sont annexés à la délibération de septembre 2024 approuvant le bilan de la concertation.

Le conseil métropolitain du 26 septembre 2024 a marqué une étape importante en arrêtant le projet de PLUi HD, dont l'élaboration avait été prescrite en juillet 2015, et les grandes orientations du PADD, débattues en mai 2019, puis en mai 2022.

Au-delà de son aspect réglementaire visant à assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme, le PLUi HD est un document fondateur et socle du projet urbain métropolitain. Il va permettre la mise en œuvre d'objectifs ambitieux, dont les effets immédiats ou à plus long terme consistent à :

• **Préserver l'armature verte et bleue de la Métropole et limiter la consommation des terres naturelles et agricoles :**

- réduction de 55% de la consommation de terres agricoles tous les 10 ans d'ici 2040, soit au-delà de l'obligation réglementaire nationale fixée à -50% ;
- réduction nette de 480 hectares d'anciennes zones urbaines ou de réserves foncières situées en zones naturelles ou agricoles ;
- près de 80% du développement en renouvellement urbain, allant jusqu'à 90 % pour le foncier dédié à l'habitat.

• **Développer la nature en ville, préserver des espaces de respiration et de fraîcheur désimperméabilisés et végétalisés, préserver et valoriser le patrimoine bâti et l'identité de nos quartiers tout en les inscrivant dans une dynamique contemporaine :**

- davantage de zones préservées pour la nature en ville au sein du tissu urbain, avec 543 hectares protégés contre 190 ha précédemment ;
- 150 ensembles urbains avec des règles adaptées, afin d'en maintenir les caractéristiques et l'homogénéité tout en permettant leur évolution ;
- environ 3 500 bâtiments à préserver et mettre en valeur, en plus des protections liées aux monuments historiques et à leurs abords.

• **Garantir une offre de logements accessibles pour tous :**

- production de 19 000 logements minimum d'ici 2042 sur l'ensemble de la Métropole, dont un quart en réutilisant des logements existants, avec réévaluation du phasage des projets tous les 3 ans ;

- maintien du taux de 26% de logement social à l'échelle de l'agglomération et accélération de l'offre de logements en accession abordable pour les familles.

- **Garantir une offre de foncier et d'immobilier lisible et adaptée à la stratégie économique :**

- en consolidant et en accompagnant la commercialisation des sites existants ;
- en requalifiant des sites existants en friches en vue d'une occupation économique, mais aussi en explorant les possibilités de densification et de transformation des espaces économiques existants (une centaine d'hectares environ) ;
- en limitant le développement en extension urbaine à seulement 52 hectares d'ici 2040.

- **Apaiser la ville et accompagner le développement urbain par une offre de mobilités plus durables :**

- à horizon 2030-2035, les objectifs de part modale mobilités sont de 12 à 14% pour les vélos (3% aujourd'hui), 38 à 40% pour la marche (36% aujourd'hui), 15 à 16% pour les transports en commun (11% aujourd'hui) et 30 à 35% pour les voitures (50% aujourd'hui).
- nouvelles normes de stationnement tenant compte de l'offre en transports en commun et modes doux, et favorisant davantage la réhabilitation, la mutualisation des usages et les logements abordables.

Au cours du 4^e trimestre 2024, suite au vote du conseil métropolitain, le projet de PLUi HD a été transmis pour avis aux 20 communes membres, aux personnes publiques associées à son élaboration ayant demandé à être consultées, au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), à la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE), et à la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Le projet sera soumis à enquête publique mi-2025. Le Plan local d'urbanisme intercommunal, éventuellement modifié par la prise en compte des avis émis, sera ensuite présenté en conférence des maires, puis soumis au vote du Conseil métropolitain, d'ici fin 2025.



TECHNOPÔLE HENRI-POINCARÉ : ÉTUDES LANCÉES POUR UN NOUVEAU PROJET URBAIN ET PAYSAGER

Au regard des projets hospitaliers et universitaires sur le Technopôle Henri-Poincaré (THP), certaines études nécessitent d'être complétées, afin d'avoir une vision complète et approfondie du territoire. L'évolution des missions requiert aujourd'hui l'introduction de nouvelles compétences (programmation, économie de l'aménagement, animation/concertation) et de nouvelles missions (diagnostic et études préalables sur le stationnement, études préalables d'infrastructures...), non prévues et n'ayant donc pu être anticipées dans le marché d'études précédent.

Compte tenu de la diversité des sujets présents sur le technopôle, la Métropole a fait le choix en 2024 de recruter une équipe pluridisciplinaire pour élaborer, animer et suivre le projet urbain et paysager de refondation du THP.

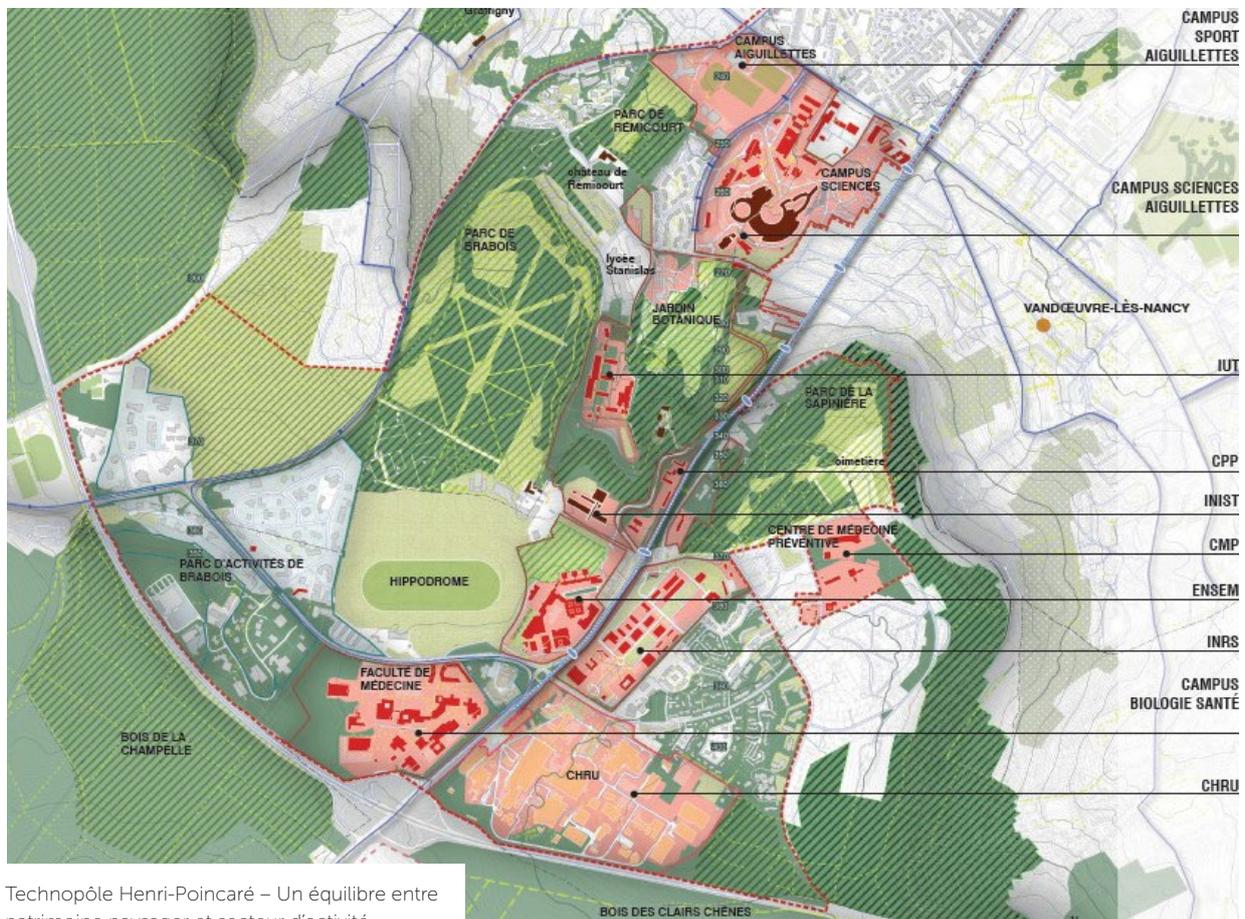
Les études se dérouleront en lien étroit avec le CHRU, l'Université de Lorraine, la Communauté de communes de Moselle et Madon, les communes de Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy, et les nombreux porteurs de projets économiques. Suite à un appel d'offres, l'équipe Leclercq Associés a été retenue pour conduire ces

études, selon le calendrier suivant :

- En 2024, réalisation du début du diagnostic ;
- En 2025, réalisation du reste des études (finalisation du diagnostic, enjeux, démarche « Urbanisme Favorable à la Santé », etc.) ;
- En 2026, réalisation des orientations d'aménagement et de programmation à intégrer au PLUi par modification ;
- De 2024 à 2031, suivi des différents projets d'autres maîtrises d'ouvrage.

L'environnement et la santé tiendront une place prépondérante dans ce projet. En effet, la ville, en tant que cadre de vie et miroir socio-économique, influence significativement la santé et le bien-être des populations. L'intégration de certains enjeux, comme la transition écologique, la végétalisation, le développement des mobilités actives ou encore la réduction des îlots de chaleurs, conditionnent les opérations d'aménagements urbains.

À ce titre, la Métropole souhaite développer et intensifier cette politique de santé/bien-être sur son territoire, notamment sur le THP en vertu de ses atouts paysagers et des organismes qui s'y trouvent. Le diagnostic sera finalisé en 2025, en vue de définir les principaux enjeux et les futures orientations en matière de santé-environnement. Cette action, inscrite dans le Contrat Local de Santé, bénéficie par ailleurs d'un accompagnement et d'une subvention de l'Agence régionale de santé Grand Est, dans le cadre d'un appel à projet.



Technopôle Henri-Poincaré – Un équilibre entre patrimoine paysager et secteur d'activité.



**Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE**
*Ministère de la Transition
écologique et solidaire*

CERTIFICATS

D'ÉCONOMIE

D'ÉNERGIE (CEE)

La Métropole du Grand Nancy permet à tous de valoriser les certificats d'économies d'énergie (CEE) délivrés par l'État. Ce dispositif vise à aider financièrement les travaux de rénovation énergétique

réalisés sur le territoire aussi bien par des particuliers que des personnes morales.

Sur l'année 2023, 429 chantiers de particuliers ont été valorisés pour un montant d'aide total de près de 380 000 €. Parmi les travaux pour lesquels l'aide est la plus fréquente, figurent l'isolation et le remplacement d'une chaudière individuelle à gaz ou au fioul. 31 personnes morales de droit privé et public ont pu être accompagnées (3 communes, 4 SCI, 9 copropriétés, 1 association et 1 entreprise), pour un montant d'aide total de plus de 38 000 €. Toutes ces opérations permettent une économie d'énergie correspondant à 56,6 GWhcumac*.

En 2024, la Métropole s'est dotée du logiciel Consonéo, outil de gestion des CEE, afin d'optimiser et de fluidifier le traitement des dossiers.

L'information, le conseil et l'accompagnement technique des bénéficiaires sont réalisés par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) ainsi que la Maison de l'habitat et du développement durable (MHDD).

** Le CUMAC est l'unité employée dans le calcul des primes CEE. L'abréviation cumac provient de la contraction des mots « Cumulée et « Actualisé ». Il fait référence à l'unité de qualification d'un kWh dans le cadre du calcul des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).*



PROGRAMME ACTEE

NOUVELLE OPPORTUNITÉ DE FINANCEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC DES COMMUNES

En 2023, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a lancé le programme ACTEE+, troisième édition du programme ACTEE, visant à accompagner les collectivités dans le développement de projets de rénovation des bâtiments publics.

Plusieurs fonds d'aide au financement d'actions d'efficacité énergétique sur le parc tertiaire des collectivités territoriales découlent de ce programme. Le fonds CHÈNE accompagne les collectivités en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique en finançant des postes d'économies de flux, l'achat d'outils de suivi et de mesures, la réalisation d'études énergétiques, de Maîtrise d'œuvre ou encore des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

En lien avec les actions de rénovation énergétique engagées sur le patrimoine métropolitain dans le cadre du PCAET et des actions engagées par les communes sur leurs patrimoines respectifs, la Métropole du Grand Nancy a porté une candidature au dispositif ACTEE+ CHÈNE. Cette candidature, conjointe avec l'ALEC Nancy Grands Territoires pour le compte de ses communes adhérentes et avec le SDIS de Meurthe-et-Moselle, a été retenue en juillet 2024 et permettra aux membres d'obtenir des aides à hauteur de 635 000 €.

AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Pour la Métropole du Grand Nancy, le secteur résidentiel est le deuxième poste de consommation énergétique du territoire, pesant pour 27% des consommations énergétiques. En cela, il est un secteur d'action prioritaire en matière de transition énergétique, qu'il s'agisse de rénover le parc bâti existant, de construire des bâtiments neufs performants ou de réduire la demande énergétique par les usages et les équipements.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial a fixé pour objectif de rénover 10 000 logements d'ici 2029 dont 4 500 rénovations performantes financièrement accompagnées par la Métropole. Un dispositif d'aide à la rénovation performante pour le secteur résidentiel privé a été mis en place et se décline en un certain nombre d'aides en fonction du type de logement :

- Maisons individuelles :
 - Aide aux travaux de rénovation globale
 - Aide aux travaux d'isolation
- Copropriétés :
 - Aide à l'audit énergétique
 - Aide collective aux travaux de rénovation globale
 - Aide individuelle aux travaux de rénovation globale (sous condition de ressources)
 - Aide aux travaux d'isolation pour les immeubles d'avant 1948.

Le Conseil Départemental, au travers du Pacte d'engagement avec la Métropole du Grand Nancy, contribuera à hauteur de 800 000 euros à ce dispositif d'aide à la rénovation énergétique performante en ciblant les ménages copropriétaires aux revenus les plus modestes.

« LA MÉTROPOLE À PIED » : 21 SENTIERS THÉMATIQUES

Depuis 2022, la Métropole a initié un projet de valorisation du territoire à travers la pratique de la randonnée. Ainsi, 21 boucles pédestres, totalisant près de 210 km de parcours, ont fini d'être balisées en 2024. Ces sentiers traversent plusieurs sites protégés ou emblématiques des paysages du Grand Nancy, en particulier les hauts lieux de biodiversité ou de nature en ville situés en dehors du cœur historique d'agglomération. Les 21 sentiers ont été regroupés autour de cinq thématiques :

- Les « **Balades aquatiques** » emmènent les promeneurs au bord de l'eau, à la découverte des zones humides, des étangs ou encore des

salines situées au sud-est de la métropole ;

- Les balades « **Nature en ville** » permettent de sillonner les différents quartiers qui racontent l'histoire moderne du Grand Nancy, tout en faisant des haltes dans des parcs et jardins urbains nichés dans l'ouest de la métropole ;
- Les **randonnées « Entre ville et campagne »** sont l'occasion de renouer avec l'ambiance rurale, au fil d'une balade traversant un terroir agricole ponctué de centre-villages préservés, caractéristiques de la Lorraine ;
- Les balades « **Histoire(s) de patrimoine** » offrent la possibilité de remonter le temps en révélant les témoins du passé du territoire et des traces laissées par les femmes et les hommes qui l'ont façonné.
- Enfin, les **balades « Coteaux & Forêts »** permettent de découvrir les massifs forestiers et les coteaux parfois délaissés, situés sur les hauteurs du Grand Nancy, en bordure des plateaux.



ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES : LE TEST DU NOUVEAU TROLLEYBUS

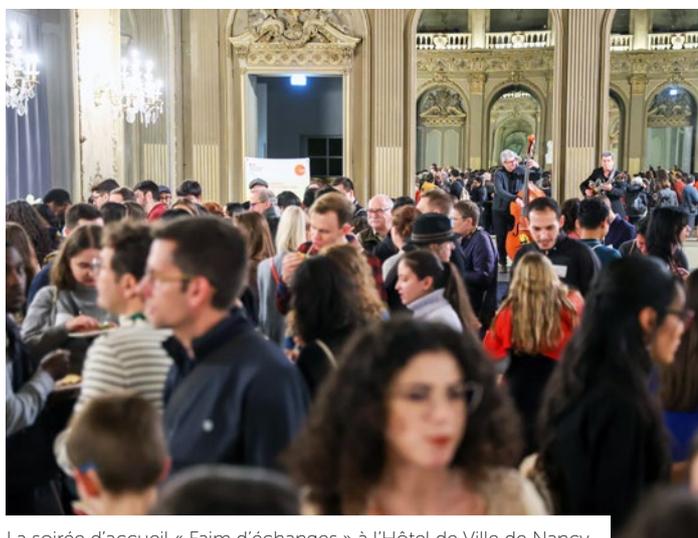
La Métropole du Grand Nancy anime chaque année une commission intercommunale d'accessibilité. Dans ce cadre, une concertation avait été organisée en 2023 au sujet de l'aménagement du futur trolleybus avec des usagers en situation de handicap. Le 18 avril 2024, une visite du nouveau matériel a été organisée avec plusieurs usagers, représentants de différentes catégories d'handicap (visuel, auditif, moteur...). Les équipes de la Métropole et de son délégataire Keolis ont pris en compte leurs remarques pour étudier les améliorations possibles.



« FAIM D'ÉCHANGES » : LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À LA TABLE DES HABITANTS

Le Crous Lorraine et ses partenaires (Métropole du Grand Nancy, Ville de Nancy, association Erasmus Student Network Nancy) ont organisé l'opération annuelle « Faim d'échanges » en novembre 2024.

Ce rendez-vous propose aux étudiants internationaux venus suivre leurs études à Nancy une rencontre conviviale autour d'un repas chez l'habitant. La Métropole a apporté un soutien financier de 6 000 € au Crous Lorraine pour l'organisation cet évènement.



La soirée d'accueil « Faim d'échanges » à l'Hôtel de Ville de Nancy

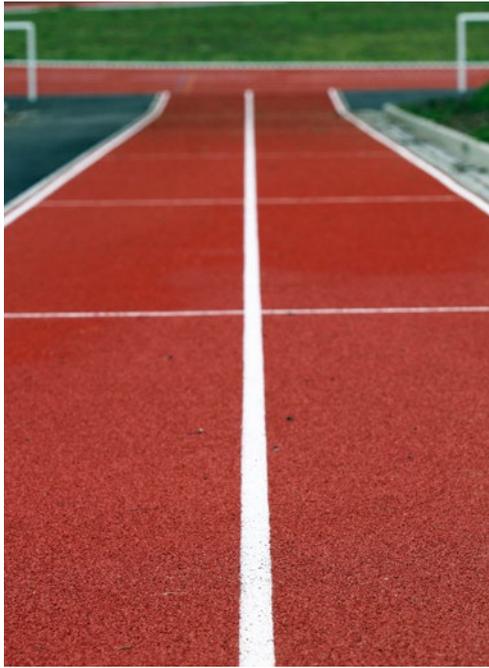


SOUTIEN AU SPORT UNIVERSITAIRE DE HAUT NIVEAU

L'accès facilité à la pratique d'un sport pour les étudiants est l'un des éléments contribuant à rendre un site universitaire attractif. En lien avec la Ligue Grand Est du Sport Universitaire (LGESU), la Métropole du Grand Nancy porte ainsi, depuis plusieurs années, un dispositif d'entraînement des étudiants sportifs de haut niveau au sein d'une dizaine de clubs sportifs du territoire. Ce dispositif leur permet de prendre part aux compétitions de la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU). Il s'adresse en particulier aux étudiants sportifs non nancéiens, afin qu'ils puissent participer aux compétitions organisées les week-ends par leurs clubs d'origine.

Les sports représentés sont variés : athlétisme, escrime, karaté, gymnastique, rugby, aviron, tir à l'arc, tennis, badminton, tennis de table.

La collectivité soutient également la LGESU pour la cogestion du dispositif et pour l'organisation des compétitions. Le budget qui y est consacré est de 35 100 € par an.



OUVERTURE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR À LA PRATIQUE LIBRE

Depuis plusieurs années, l'activité physique et sportive connaît des modifications dans son organisation. De plus en plus de personnes souhaitent en effet avoir accès à une pratique sans être dépendantes d'une association sportive, d'un club ou de toute autre forme de contrainte. Cette révolution dans les façons de pratiquer a conduit la collectivité à réfléchir, à la fois sur son offre sportive actuelle et sur les actions à mettre en place pour accompagner au mieux ces nouveaux pratiquants. L'une des solutions proposées par la Métropole du Grand Nancy a été de mettre à disposition des publics libres quatre équipements sportifs de proximité de plein air, quand ceux-ci ne sont pas utilisés par les publics organisés.

Les équipements ciblés sont : la piste d'athlétisme du complexe sportif des Aiguillettes à Villers-lès-Nancy et celle du stade Raymond-Petit à Tomblaine, les extérieurs des COSECS de Nancy Est et les terrains annexes du stade Marcel-Picot à Tomblaine.



Dispositif Prescri'Mouv à la piscine de Laneuveville-devant-Nancy

PRESCRI'
m@ouv
Bouger plus pour vivre mieux!

PRESCRI'MOUV :

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

ACCESSIBLE À TOUS

Aux confins du social et de la santé, le dispositif Prescri'Mouv vise à répondre aux besoins des plus démunis et à lutter contre les inégalités en offrant à tous la possibilité de faire une activité physique adaptée prescrite par un médecin, que ce soit en curatif ou en préventif.

À travers ce dispositif, la Métropole du Grand Nancy accueille ainsi, au sein de différentes piscines de son territoire, des personnes souffrant de limitations fonctionnelles et/ou atteintes de pathologies nécessitant une activité physique adaptée et ce, sans frais pour les patients adressés par un médecin. En 2023, ils étaient une vingtaine à en bénéficier.

En 2024, de nouveaux créneaux dédiés au sport-santé sous le label Prescri'Mouv ont été introduits et ce sont désormais 82 patients qui sont inscrits dans le listing du dispositif, dont 38 qui sont actuellement en cours de parcours aquatique.

LA PLAGE DES 2 RIVES : UN SUCCÈS CONFIRMÉ

Pour sa 4^e édition, la Plage des 2 Rives a gardé la même ambition : répondre à la demande des habitants et des familles recherchant une offre de pleine nature en milieu citadin, dans un site ouvert et gratuit. Avec la Plage des 2 Rives, la Métropole du Grand Nancy développe une offre basée sur le loisir, le sport, la culture et le développement durable. Facilement accessible par les différents modes de transports, ce site estival permet à de nombreuses personnes de pouvoir bénéficier d'un air de vacances, rafraîchissant et reposant.

Durant l'été 2024, la plage a accueilli 136 942 visiteurs, avec 35 500 baigneurs profitant gratuitement des installations. En parallèle, 9 280 participants ont pris part aux diverses activités sportives, également proposées gratuitement chaque jour de la semaine. Cette affluence témoigne de l'engouement pour les loisirs en plein air et de l'importance des espaces dédiés à la détente et au sport sur le Grand Nancy.



PROTÉGER LA SANTÉ DE TOUTES ET TOUS



PRÉVENTION DES RISQUES EN MILIEU FESTIF

Sur proposition du Conseil de la Vie étudiante du Grand Nancy, la Métropole a mis en place en 2023 une action test visant à réduire les risques lors des événements festifs étudiants, en partenariat avec l'Université de Lorraine et l'association Addictions France. Un millier de kits contenant des outils de prévention (éthylotests, préservatifs, protections de verre, bouchons d'oreilles, documentation) ont ainsi été proposés gratuitement lors de diverses manifestations festives étudiantes. Le bilan de cette opération ayant été positif, celle-ci a été renouvelée en 2024 avec la confection et la distribution de 4 000 nouveaux kits.

UN NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS À NANCY – RIVES-DE-MEURTHE

Le 25 juin 2024, les sapeurs-pompiers des anciennes casernes de Nancy-Joffre et Nancy-Tomblaine ont pu déménager sur le tout nouveau Centre d'incendie et de secours (CIS) Nancy – Rives-de-Meurthe, situé au 68 avenue du XXe Corps. Cette nouvelle caserne regroupe ainsi 91 pompiers professionnels et 60 pompiers volontaires, ce qui en fait l'effectif le plus important du département.

Implanté sur une ancienne friche de 11 400 m², le bâtiment de 7 800 m², répartis sur quatre niveaux, a été conçu pour avoir un faible impact environnemental.

La caserne est raccordée au réseau de chauffage urbain et équipée de panneaux photovoltaïques recouvrant 40% de la toiture. L'eau de pluie est également récupérée pour laver les véhicules d'intervention et alimenter le bassin d'entraînement.

Avec cette mutualisation d'équipements, la Métropole est dorénavant dotée de trois CIS : Rives-de-Meurthe, Gentilly et Vandœuvre-lès-Nancy. L'implantation du nouveau centre à Nancy – Rives-de-Meurthe permet une arrivée des secours optimisée dans les dix minutes au centre-ville de Nancy et dans l'est de la Métropole.

Le coût du nouvel équipement, dont la construction avait démarré en 2022, s'élève à 21 M€. L'opération a été financée à 60 % par la Métropole du Grand Nancy et à 40 % par le Service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle (SDIS 54).

Le nouveau Centre d'incendie et de secours (CIS) Nancy



SEMAINE SPÉCIALE D'ACTIVITÉS POUR

OCTOBRE ROSE



Dans le cadre du mois de sensibilisation au cancer du sein Octobre Rose, la Métropole du Grand Nancy a organisé en 2024 une semaine spéciale d'activités visant à promouvoir la santé et le bien-être.

Elle poursuit par ailleurs son engagement en matière de santé et de prévention en participant à d'autres événements annuels tels que Mars Bleu (sensibilisation au cancer colorectal), les Parcours du Cœur (lutte contre les maladies du cœur), le Téléthon (lutte contre les maladies rares) ou encore la Semaine de la Santé.



La course « Octobre Rose » le 13 octobre 2024

RENFORCER L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Tout au long de l'année 2024, la Métropole du Grand Nancy a soutenu la dynamique collective des acteurs du territoire au service de la santé. L'objectif métropolitain est double : renforcer l'offre de soins de premier recours partout dans l'agglomération et contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

La Métropole du Grand Nancy et l'Agence Régionale de Santé Grand Est ont conduit en 2024 le renouvellement du Contrat local de santé (CLS), dans un contexte marqué par l'expérience de la pandémie Covid, l'aggravation de la crise du système de santé et la fragilisation socio-économique d'une partie très importante de la société.

L'élaboration de ce nouveau contrat a pris en compte différentes considérations : le bilan du CLS 2019-2023, les données relatives à l'état de santé de la population métropolitaine et l'appel du gouvernement aux collectivités à s'engager toujours plus dans la coordination locale des acteurs de santé.

En concertation avec l'ARS, la Métropole a donc souhaité articuler le nouveau CLS du Grand Nancy autour de quatre priorités structurantes et d'un axe transversal :

1. Favoriser un accès à la santé pour tous.
2. Promouvoir la santé et les démarches de prévention en contribuant à l'adoption de comportements favorables à la santé.
3. Développer des projets et collaborations entre les acteurs de la Ville et ceux de la psychiatrie pour une meilleure prise en charge de la santé mentale.
4. Contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé.
5. Déployer une observation territoriale en matière de santé.

Ce nouveau CLS a été validé par le Conseil métropolitain le 6 juin 2024 et signé par les partenaires le 5 septembre 2024. Quinze actions composent son programme.

APPELS À PROJETS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Dans le cadre du CLS, de nouveaux moyens financiers sont offerts par la Métropole aux opérateurs du territoire, à travers des appels à projets thématiques. À compter de 2024, deux appels à projets seront déployés chaque année, avec des priorités à chaque fois redéfinies.

Le premier appel à projets lancé en 2024 concerne le financement de projets associatifs ou communaux sur la thématique « Prévention et promotion de la santé », avec un focus sur la santé mentale et le soutien à la parentalité. Le second est à destination des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et vise à soutenir les pratiques de médiation en santé.

Du fait de la dynamique lancée avec ces appels à projets, l'ARS Grand Est, la Région Grand Est et le Département

de Meurthe-et-Moselle ont rejoint le dispositif et ajouté des financements aux projets sélectionnés.

Pour 2024, 21 projets associatifs et communaux ont été soutenus par la Métropole pour un montant total de 87 000 € et deux projets présentés par les MSP de Villers-lès-Nancy et Laxou ont été financés à hauteur de 30 000 €.

Parmi ces projets, trois actions peuvent être mises en exergue :

- Une expérimentation menée par l'association Réponse et le Centre médico-psychologique de Nancy vise à identifier des solutions et des réponses à apporter aux familles de migrants allophones, dont les enfants souffrent de difficultés psychologiques qui freinent leur intégration.
- Un dispositif de soutien et d'accompagnement psychologique gratuit avec ou sans rendez-vous, à destination du public jeune, porté par l'Office d'hygiène sociale (OHS) de Lorraine à la Maison des Adolescents de Nancy. La Maison des Adolescents complète l'offre de soins en santé mentale de l'agglomération en contribuant à diminuer le mal-être des jeunes et en assurant, le cas échéant, leurs réorientations nécessaires vers des structures spécialisées. La Métropole a décidé de soutenir la structure pour compléter son équipe d'une ressource humaine supplémentaire afin de diminuer le délai de prise en charge et d'éviter ainsi l'aggravation des situations vécues par les jeunes.
- Un projet inédit de médiation sociale porté par les professionnels de la MSP de Laxou-Provinces, qui ont fait appel à l'association Réciprocité pour tenir une permanence au sein de la MSP afin d'accompagner les patients dans toutes démarches utiles d'accès aux droits.

AUTRES INTERVENTIONS DE LA MÉTROPOLE DANS LE CHAMP DE LA SANTÉ EN 2024 :

En 2024, la Métropole du Grand Nancy a soutenu les projets de création de deux MSP à Seichamps et Jarville-la-Malgrange.

Un partenariat avec la Mutualité Française permet chaque année de faire profiter les communes de la Métropole de d'offres de services du catalogue « Prévention et promotion de la santé ». En 2024, quatre communes ont pu bénéficier de ces prestations clefs en main : Nancy et Vandœuvre pour l'opération « Cœur de Femme », visant à sensibiliser aux risques cardiovasculaires chez les femmes, et Pulnoy et Seichamps pour l'opération « Décrypter les étiquettes alimentaires ».

Enfin, la Métropole a également proposé aux communes une formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), assurée par le Centre psychothérapeutique de Nancy (CPN), à destination des agents communaux exerçant dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de l'accueil ou de la sécurité. Répartis en cinq groupes, 80 agents issus de 16 communes ont suivi cette formation sur deux journées, à l'automne 2024.

Signature du Contrat Local de santé le 09 mai 2024



JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024, SIGNATURE DU

Contrat local de santé du Grand Nancy

AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DE TOUS

2024 / 2028


PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Zoran Galic
Président

Pour le Préfet de la Meurthe-et-Moselle


ars
Agence Régionale de Santé Grand Est

Pour l'Agence Régionale de Santé Grand Est


Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE

Pour la Région Grand Est


DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

Pour le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle


métropole Grand Nancy

Pour la Métropole du Grand Nancy


CHRL
Centre Hospitalier de Lorraine

Pour le Centre Hospitalier de Lorraine


Assurance Maladie
REPERCOURS

Pour la Délégation primaire d'assurance maladie de Meurthe-et-Moselle


CPTS
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Métropole Lorraine

Pour la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Métropole Lorraine


DAC S4

Dispositif d'Appui à la Coordination Meurthe et Moselle

Pour le Dispositif d'Appui à la Coordination de Meurthe-et-Moselle


UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Pour l'Université de Lorraine


OHS

Pour l'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine

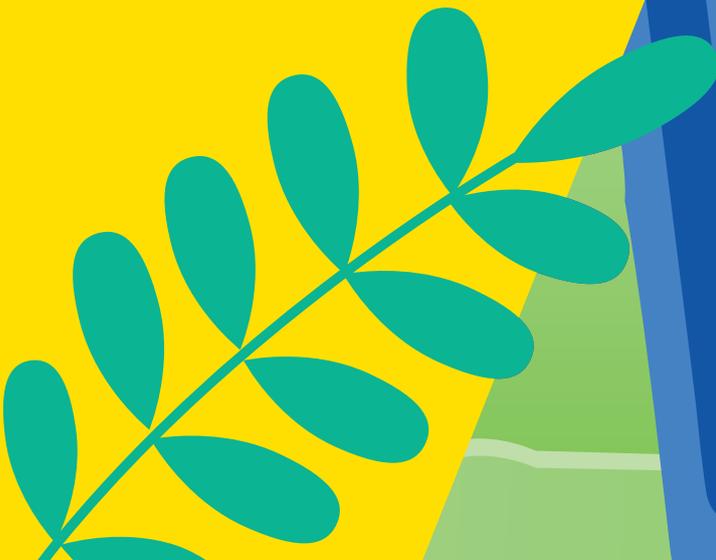

France Assos Santé
au service des usagers

Pour France Assos Santé Grand Est

05

-
DYNAMIQUE DE
DÉVELOPPEMENT
SUIVANT DES MODES
DE PRODUCTION

et de consommation responsables



La Métropole poursuit ses engagements en faveur de la sobriété, des modes de production et de consommation responsables et de l'économie circulaire. En 2024, elle a notamment mis en place plusieurs initiatives axées sur le réemploi et le tri des déchets.

ACHATS RESPONSABLES

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Économiquement Responsables (SPASER) est un document de planification stratégique qui définit les objectifs, les actions et les moyens de mise en œuvre d'une politique d'achats responsables pour la Métropole, en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux. Ce schéma est actuellement en cours de mise en place pour la Métropole et la Ville de Nancy, selon un mode projet associant élus et services opérationnels des deux collectivités. Des comités techniques et des ateliers ont ainsi été organisés entre juillet et décembre 2024.

5 axes ont d'ores et déjà été identifiés pour ce schéma et vont se décomposer chacun en plusieurs actions :

- Pilotage achat
- Social
- Transition écologique
- Sobriété
- Développement du territoire et mobilisation des acteurs locaux

La mise en place du SPASER est prévue au cours du premier semestre 2025, après une validation en conseils municipal et métropolitain.

RÉDUIRE ET RECYCLER

RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX DE CHAUSSÉE POUR LA FUTURE LIGNE TROLLEYBUS

Dans le cadre des travaux d'aménagement du nouveau trolleybus électrique sur le territoire de Vandœuvre-lès-Nancy, et dans un objectif de développement durable, la Métropole a souhaité la réutilisation de matériaux empruntés au site pour la reprise de la chaussée avenue de Bourgogne. Les entreprises ont ainsi réemployé les structures de chaussée existantes. Le procédé a permis d'éviter l'extraction et le transport par camion de matériaux issus d'une carrière.



NOUVEAUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ADAPTÉE

Afin d'améliorer la propreté des rues et le cadre de vie, la Métropole du Grand Nancy poursuit le déploiement de Points d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier. Ce changement vise à réduire la circulation des camions de collecte, diminuant ainsi le bruit et la pollution.

Depuis le lundi 3 juin 2024, sur un nouveau secteur localisé autour de la Place d'Alliance, la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte a pris fin. Les particuliers et les professionnels utilisent dorénavant le réseau de Points d'apport volontaire, accessible 24h/24 et 7j/7, en y déposant leurs ordures ménagères dans des sacs fermés de 80 litres maximum.

Sont maintenues : la collecte en porte-à-porte des emballages les mercredis soirs à 18h30 et, pour les professionnels, les collectes d'emballages et de cartons du lundi au samedi inclus, entre 14h et 19h. Les déchets spécifiques (comme les palettes) sont toujours à faire collecter par un transporteur, un prestataire spécialisé ou à déposer en déchetterie.



LES 20 ANS DE « JARDINS DE VILLE, JARDINS DE VIE », GRANDE FÊTE DES ÉCOGESTES

Comment vivre, habiter, consommer durablement ? Pour répondre à ces préoccupations, la Métropole du Grand Nancy organise chaque année « Jardins de Ville, Jardins de Vie », grande fête écoresponsable faisant se rencontrer, au cœur du Domaine de Montaignu, le grand public, des acteurs engagés et les services métropolitains. 13 000 visiteurs et 130 exposants (associations, producteurs et artisans locaux) ont participé à cette 20^e édition, marquée par la présence de Joyce Jonathan et de Kader Bueno, ainsi que par la tenue d'un concours de mode à partir de matériaux recyclés ou réutilisés.



TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : LA COLLECTIVITÉ PROACTIVE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des collectivités ont l'obligation de proposer à chaque usager un dispositif de tri à la source de ses biodéchets.

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Nancy a retenu une stratégie de gestion des biodéchets qui comprend un ensemble de solutions différenciées afin que chaque usager ait à sa disposition une solution lui permettant de détourner ces derniers des ordures ménagères résiduelles. L'objectif : valoriser ces déchets de manière organique pour produire de l'énergie ou amender les sols.

En plus du renforcement des dynamiques de compostage déjà initiées sur le territoire, la collectivité a fait le choix de déployer une collecte séparée via des points de collecte en apport volontaire dont la densité sera adaptée à la typologie d'habitat (800 à 1000 points prévus à terme).

Une première expérimentation de la collecte en points d'apport volontaire a été réalisée entre janvier et juin 2024 à Essey-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy et une seconde a été réalisée durant l'été dans plusieurs quartiers de Nancy.

Le déploiement de deux types de matériels se poursuit d'ici début 2025 sur l'ensemble du territoire métropolitain en fonction de la typologie d'habitat : le composteur grutable, avec une expérimentation de gestion des sites par l'AEIM 54, et l'abribac qui s'insère mieux dans les quartiers plus denses.



OUVERTURE DU LOCAL DE RÉEMPLOI À LUDRES

Un espace dédié à la réparation et la réutilisation a vu le jour grâce aux travaux réalisés à la déchetterie en 2022. Objectif ? Contribuer au prolongement de la durée de vie des produits, à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets. Depuis le mardi 2 avril 2024, des agents valoristes accompagnent les usagers de la déchetterie afin de repérer et isoler les objets ayant un fort potentiel de réemploi et les placer dans la zone dédiée. Ces objets sont ensuite acheminés vers 8 structures ESS du secteur (MJC Lorraine La Benne Idée, Dynamo, Envie Lorraine, Croix Rouge Insertion, Tricot Couture Service, Réciprocité) pour y être nettoyés, restaurés, réparés puis revendus d'occasion. D'autres structures pourront, après acceptation par le Grand Nancy, rejoindre le dispositif.

VIDE-DRESSING MÉTROPOLITAIN

La fast-fashion est un phénomène de vente qui consiste à inciter les acheteurs à renouveler très fréquemment leur garde-robe, avec pour conséquences une surproduction, une surconsommation et un gaspillage de ressources. À l'échelle du Grand Nancy, près de 1 700 tonnes de vêtements sont incinérées chaque année.

La Métropole du Grand Nancy s'est engagée à travers son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA 2022-2026) dans une démarche de réduction des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire. Dans ce cadre, a été organisé le premier vide-dressing métropolitain afin de permettre aux usagers de donner, acheter ou vendre des vêtements d'occasion, et de leur donner ainsi une seconde vie.

L'événement, organisé le 17 mars dans la grande salle de l'Octroi, a rassemblé 2 900 personnes et 70 exposants (associations, entreprises et particuliers de la Métropole). De nombreuses animations de sensibilisation aux bienfaits de la mode durable y ont été organisées (atelier d'upcycling de T-shirt, repair doudou, démonstrations de couture, jeux vidéo rétrogaming, escape game zéro déchet...). Une deuxième édition est en préparation.



Le vide-dressing organisé à l'Octroi le 17 mars 2024

ACCÉLÉRER LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

Le projet de Marché d'Intérêt Local porté par la Métropole du Grand Nancy, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et aux côtés de l'ensemble des acteurs du Plan Alimentaire Territorial (PAT) Sud 54 et Pays Haut Lorrain, fait partie des lauréats de l'appel à projets Programme National pour l'Alimentation 2022-2023 (PNA). Une belle reconnaissance pour cette initiative ambitieuse, qui vise à s'investir dans la transition alimentaire du territoire par la création d'un outil dédié à la structuration des filières locales du champ à l'assiette.

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Agnès Firmin-Le Bodo, ancienne ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, ont officialisé la validation du projet le 2 mars 2023, lors du Salon de l'Agriculture, par la remise d'un prix symbolique à Delphine Michel, vice-présidente du Grand Nancy

déléguée à la Transition écologique. Une subvention de 70 000 € a été attribuée au projet par l'Ademe.

Une charte des valeurs, commune à l'ensemble des acteurs du PAT, a également été signée en 2023. Ses cinq grands principes seront appliqués pour le futur MIL : proximité, qualité, partage de la valeur ajoutée, accessibilités (pratique, financière, sociale), réduction de l'impact environnemental.

La 33^e édition de la Semaine du goût en octobre a permis une première promotion du partenariat avec le Parc Naturel Régional de Lorraine, le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, via la valorisation des produits locaux (viande, légumes, farine et pain) dans un menu 100% local. Ainsi, 7 000 repas ont été distribués dans les cantines scolaires (dans les écoles des communes de Nancy, Essey-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Malzéville, Jarville, Ludres, Fléville-devant-Nancy, Laneuveville, Heillecourt, Houdemont, et des collèges du département), ce qui a représenté 1,5 tonne de légumes frais biologiques et 450 kg de viande à l'herbe, le tout provenant d'une trentaine de fermes locales.

Semaine du goût à l'école élémentaire Maurice et Katia Krafft à Houdemont





**LE NOËL VERT
DU GRAND NANCY**

**MARCHÉ
DE
NOËL
ÉCORESPONSABLE**

**SAMEDI 23
DIMANCHE 24
NOVEMBRE 2024
10H-18H**

**SALLE DES FÊTES
DE GENTILLY,
A NANCY**

**ARTISANAT
PRODUITS LOCAUX
& SECONDE MAIN**
ENTRÉE LIBRE · 80 EXPOSANTS · RESTAURATION · ANIMATIONS

ACCÈS :
 ♿ EN BUS AVEC LA LIGNE 2 - GRATUIT LES WEEK-ENDS
 🅇 PLACES DE PARKING DISPONIBLES
 ♿ PRIVILÉGIEZ LES MOBILITÉS DOUBLES

Nancy, métropole GrandNancy

**4È ÉDITION DU NOËL VERT
DU GRAND NANCY**

Les 23 et 24 novembre 2024, la 4^e édition du Noël Vert du Grand Nancy a eu lieu dans la salle des fêtes de Gentilly à Nancy. Comme chaque année, le marché a accueilli une soixantaine d'exposants (producteurs et créateurs locaux) engagés dans des fêtes de fin d'année moins génératrices de déchets, donc davantage écoresponsables. Des animations ont été proposées au jeune public, qui a notamment assisté à un spectacle sur le thème des déchets. Cette 4^e édition a accueilli 2 500 visiteurs.

LES DÉCHETS DU LAM RECYCLÉS

La Laboratoire d'Archéologie des Métaux est un service métropolitain assurant des missions de restauration d'objets historiques et archéologiques, principalement en métal. Créé il y a 75 ans, il fut le premier laboratoire de cette nature en France et fait toujours figure de référence dans le milieu professionnel de la conservation-restauration.

Dans le cadre de ses activités, les conservatrices restauratrices du laboratoire utilisent de nombreux produits chimiques, dont des bains de traitement nécessaires à la déchloruration des objets ferreux (retrait du sel contenu dans les objets enfouis, qui, au contact de l'air et de l'humidité provoque des cassures). Ces bains sont ensuite rejetés dans le réseau d'assainissement par adjonction d'un acide permettant de neutraliser leur PH. Cette procédure, bien que respectant le cadre réglementaire de rejet des eaux usées dans le réseau public de collecte, génère toutefois deux inconvénients. D'une part, elle oblige les agents à manipuler des solutions chimiques corrosives et dégageant des gaz nocifs et, d'autre part, elle rejette malgré tout des produits chimiques dans le réseau d'assainissement. C'est pourquoi, le laboratoire fait appel depuis novembre 2024 à une société extérieure chargée de traiter et de recycler ces déchets. Cette prestation limite ainsi l'impact environnemental des activités du laboratoire et œuvre en faveur de la sécurité au travail de ses agents.



TOURISME INNOVANT ET DURABLE QUI PRIVILÉGIE LES MOBILITÉS ACTIVES

Cinq parcours touristiques piétons ont été développés par la Métropole du Grand Nancy pour profiter pleinement et en toute autonomie du patrimoine qu'offre notre territoire.

Pour se repérer, il suffit de suivre les 360 clous en métal scellés au sol et les panneaux directionnels :

- centre historique : clous représentant une lanterne – durée 1h30 -> Zoom UNESCO : clous logo UNESCO
- Art nouveau : clous à décors de feuille de ginkgo – durée 2h30 -> Zooms Nancy Thermal et parc de Saurupt
- Rives de Meurthe : clous à motif de vagues – durée 2h

Un QR code permet de se géolocaliser gratuitement sur une web application et d'accéder aux plans numérotés avec photos et articles explicatifs des points d'intérêt. Le tout est disponible en versions française, anglaise et allemande.

Depuis le lancement en juin 2023, 17 397 utilisateurs se sont connectés à la web application (à mi-septembre). En complément, la Métropole a développé, en partenariat avec Jooks, quatre parcours touristiques sportifs audioguidés (course, marche, vélo, accessible aux PMR). Pour chaque centaine de kilomètres réalisée sur l'application (gratuite), un arbre est planté.

En 2022, ce sont ainsi 8 692 sessions qui ont été réalisées dans le Grand Nancy, permettant la plantation de 434 arbres. Un 5^e parcours est en cours de création autour de Nancy Thermal, avec des exercices physiques adaptés selon le niveau du sportif.

L'ensemble de ces activités, de même que les parcours de la Maison du Vélo, sont mis en avant par Destination Nancy - Office de Tourisme Métropolitain.



Rue Félix Faure à Nancy

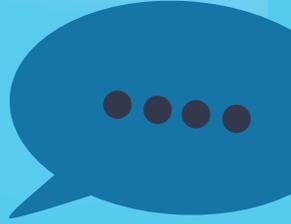
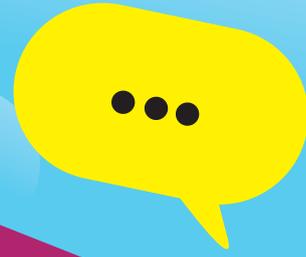
Villa « Les Glycines », parc de Saurupt à Nancy





06

—
INFORMER,
ACCOMPAGNER,
faciliter les démarches



LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND NANCY



Créée en 2009, la Maison de l'habitat et du développement durable (MHDD) est un guichet unique en matière d'habitat, de logement, de prévention et de gestion des déchets et de développement durable. La structure oriente, conseille, accompagne et facilite les démarches des Grands Nancéiens.

Depuis 2009, la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD), de la Métropole du Grand Nancy, dispense aux habitants des conseils, les oriente et les accompagne dans leurs démarches en matière de logement, de gestion des déchets et de développement durable.

Trois modes de sollicitations sont possibles : physique, téléphonique et numérique afin de formuler ses demandes. La structure reçoit en moyenne 15 000 contacts par an.

Concernant le volet numérique, le site internet disponible 24h/24, outil riche en information pratique,

dispense également des conseils sur les éco-gestes. La MHDD participe aussi, régulièrement, aux manifestations organisées dans la Métropole du Grand Nancy. Elle présente un stand disposant de documentation et parfois d'animation ludique.

Ainsi une quinzaine de manifestations sur l'année sont réalisées tel que le Salon Habitat Déco et la Foire Exposition (Nancy Vandœuvre), Jardins de Vie Jardins de Ville (Jarville), la Fête de l'Énergie (Nancy) et bien d'autres comme le printemps des Séniors et des Générations (Pulnoy), la journée des Aidants (Nancy), Bien vieillir (Heillecourt) et les journées d'accueil de nouveaux habitants etc...



L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT NANCY GRANDS TERRITOIRES



Comptant neuf salariés, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Nancy Grands Territoires sensibilise, informe et accompagne les particuliers, collectivités, entreprises, professionnels du bâtiment et de la transaction immobilière sur la rénovation énergétique. Fondée en 2007, à l'initiative de la Métropole du Grand Nancy et du CPIE Nancy Champenoux, en partenariat avec l'ADEME, l'ALEC encourage les économies d'énergie, le développement des énergies locales et la transition énergétique.

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT NANCY GRANDS TERRITOIRES



Comptant dix salariés, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Nancy Grands Territoires sensibilise, informe et accompagne les particuliers, collectivités, entreprises, professionnels du bâtiment et de la transaction immobilière sur la rénovation énergétique et les énergies renouvelables. Fondée en 2007, à l'initiative de la Métropole du Grand Nancy et du CPIE Nancy Champenoux, en partenariat avec l'ADEME, l'ALEC encourage les économies d'énergie, le développement des énergies locales et la transition énergétique.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Au cours de l'année 2024, l'ALEC a répondu à plus de 3 400 sollicitations de ménages en logement individuel ou copropriété et d'entreprises tertiaires souhaitant être accompagnés dans leur rénovation énergétique techniquement ou administrativement (notamment dans le cadre du nouveau dispositif d'aides financières de l'État, MaPrimeRenov').

Plus de 1 400 habitants en logement individuel et une centaine de copropriété ont bénéficié de cet accompagnement de manière renforcée et approfondie lors de permanences rendez-vous à la Maison de l'habitat et du Développement Durable du Grand Nancy ou de visite conseil permettant une évaluation énergétique.



3 TROPHÉES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ DÉCERNÉS

Organisés par l'ALEC Nancy Grands Territoires et la Métropole du Grand Nancy, les « Trophées de la rénovation énergétique en copropriété du Grand Nancy » ont été décernés en 2024 à l'occasion de l'événement de clôture du programme Rénovons Collectif.

Ce programme a soutenu les actions d'information, sensibilisation et de formation à la rénovation énergétique globale de l'ALEC et à destination

des copropriétaires, syndics ou encore des professionnels. Cette soirée de clôture du programme a permis de mettre en lumière des projets réussis qui constituent des exemples à suivre pour les copropriétés envisageant de se lancer dans ces opérations de rénovation énergétique d'envergure.

Parmi les 6 candidats les 3 grands lauréats ont permis de récompenser et mettre en avant des rénovations exemplaires :

- Grand Prix : « Copropriété Bâtiment B Parc de Libremont » à Malzéville
- Prix Coup de cœur du jury : « Résidence Corail » à Laneuveville-devant-Nancy
- Prix Coup de cœur du jury : Copropriété Eugène Vallin à Maxéville

LA PRIME AIR BOIS

ATTEINT SES OBJECTIFS !

Le chauffage au bois est à l'origine d'un tiers des émissions de particules fines PM2.5 sur la Métropole du Grand Nancy. Ces particules fines sont très néfastes pour la santé. Les principaux responsables de cette pollution sont les plus anciens appareils de chauffage au bois, mais également les mauvaises pratiques d'utilisation des appareils, même récents.

Face à ce constat, et dans le cadre de sa politique globale de lutte contre la pollution de l'air et de préservation de la santé publique, la Métropole du Grand Nancy, en partenariat avec l'ADEME a déployé un Fonds Air Bois à la fin d'année 2023. Ce Fonds se matérialise par une aide financière très incitative (de 1 500 € ou 2 500 €) permettant à tout Grand Nancéien de remplacer une cheminée à foyer ouvert ou un appareil de

chauffage au bois datant d'avant 2005 par un modèle plus performant et moins polluant.

Depuis le lancement de ce dispositif, l'ALEC a accompagné techniquement et administrativement plus de 220 ménages à renouveler leurs anciens appareils de chauffage au bois. Plus de la moitié des appareils remplacés sont des foyers ouverts. 60 % des nouveaux appareils performants installés sont des appareils à bûche et 40 % sont à granulés. Ces bons chiffres montrent le succès du dispositif et sont très encourageants pour la reconquête de la qualité d'air sur la Métropole. En effet, ces 220 renouvellements d'appareils non performants permettront une diminution du bois de chauffage consommé et près de 10 tonnes annuelles de particules fines PM2,5 évitées.

PRIME AIR BOIS

Jusqu'à **2500€** D'AIDE !

QUALITÉ DE L'AIR

**Mieux vous chauffer,
moins dépenser, moins polluer**

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES TERTIAIRES

Dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), l'Espace Conseil France Renov' conseille toutes les entreprises non soumises au décret tertiaire, c'est-à-dire dont les bâtiments ou ensemble de bâtiments ont une surface inférieure à 1 000 m². Les conseillers de l'ECFR proposent leurs compétences techniques et financières pour informer et accompagner gratuitement ces entreprises dans leurs démarches d'économie d'énergie afin de leur permettre de :

- Réduire leurs charges liées à leur activité ;
- Mener à bien un projet de rénovation énergétique ;
- Mobiliser les aides financières associées aux travaux d'amélioration énergétique ;
- Mettre en avant une démarche environnementale auprès de leurs clients et partenaires ;
- Être un acteur de la transition énergétique.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une visite sur site et d'un rapport visant à orienter leur réflexion et construire leur stratégie globale d'économie d'énergie. Résultats : 11 conseils de 1^{er} niveau notamment sur les aides financières et un accompagnement technique.

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

L'ALEC sensibilise le grand public aux économies d'énergie (sobriété, travaux de rénovation, énergies renouvelables) en tenant des stands sur des manifestations ou par le biais d'ateliers thématiques ou de balades thermographiques. L'ALEC propose également aux particuliers désireux de comprendre et de mesurer la performance énergétique de leur logement des outils de mesure (thermique, électrique, qualité d'air intérieur, etc).

En 2024, 5 ateliers de formation pour emprunter des outils de mesure ont été dispensés, permettant à plus de 60 personnes d'emprunter plus d'une centaine d'outils de mesure.



Capteur qualité d'air intérieur

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NANCY SUD LORRAINE LORR'UP

À l'heure des transitions écologique et numérique, la Métropole souhaite renforcer l'économie locale pour la rendre plus diversifiée, plus productive et plus agile. Le travail partenarial engagé fin 2020 entre les 13 intercommunalités membres du Syndicat Mixte de la Multipôle Nancy Sud Lorraine a conduit à l'installation, le 27 novembre 2021, de LORR'UP.

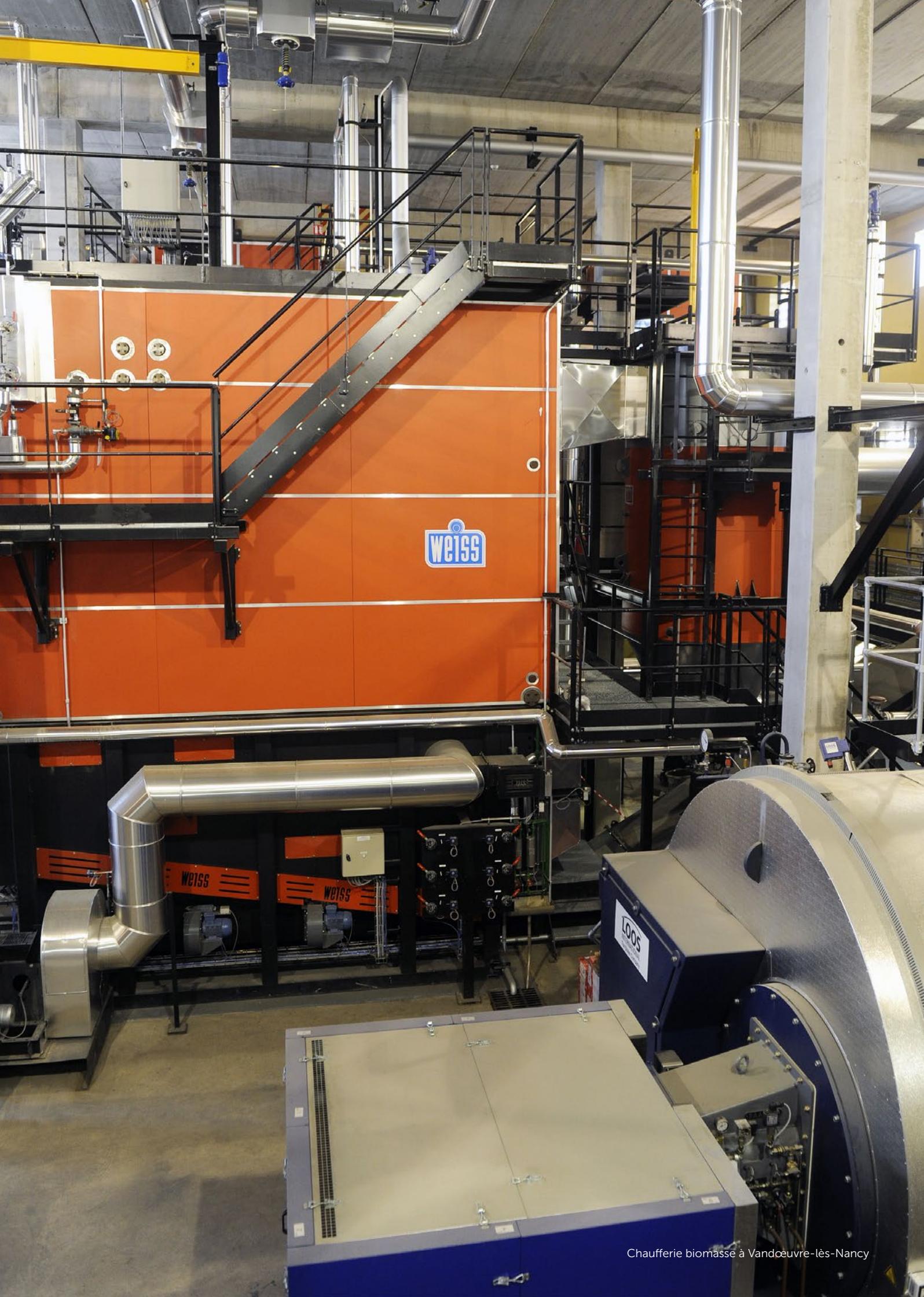
Pensée comme un levier d'accélération et d'appui aux politiques économiques de chacune des intercommunalités, cette agence de développement économique participe notamment à :

- créer des synergies favorables au rebond et à la relance économique ;
- engager les acteurs économiques dans leurs transformation et adaptation aux transitions. Le service dédié à l'expertise sur les transitions, composé de 3 personnes, a ainsi accompagné 35 entreprises métropolitaines sur ce volet en 2024.

En conformité avec la convention financière 2024, qui précise les objectifs et les priorités opérationnelles de Lorr'up, la Métropole entend s'appuyer sur Lorr'up pour :

- poursuivre l'accompagnement pour la décarbonation de l'économie et les transitions ;
- participer, avec le concours de l'agence Scalen, à l'optimisation de l'occupation des zones d'activité et à la détection de gisements fonciers et immobiliers dans le cadre des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).





WEISS

WEISS

WEISS

LOOS

Art-sur-Meurthe
Dommartemont
Essey-lès-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Hellecourt
Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres
Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-lès-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandœuvre-lès-Nancy
Villers-lès-Nancy



Plus d'informations
WWW.GRANDNANCY.EU

métropole
GrandNancy

